

N°29

Juillet 2013

LOU BECAN

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

Avec l'été et le retour – tant attendu – des beaux jours, voici une nouvelle livraison de votre bulletin municipal. Nous avons à cœur de maintenir une publication semestrielle, malgré la charge de travail que cela représente ; j'en profite d'ailleurs pour remercier les contributeurs. C'est un devoir de transparence que nous vous devons. Ce numéro est copieux car celui de décembre sera obligatoirement très léger du fait de la proximité des élections. Nous revenons dans ces pages sur deux dossiers importants : la refonte de la carte communale accompagnée de l'élaboration d'une étude urbaine et la rénovation de la salle des fêtes.

Nous voulons aussi que ce bulletin reflète la vie de notre village. En la matière, tout le monde a son rôle à jouer pour notre «vivre ensemble» : la mairie en rénovant la salle des fêtes, nos nombreuses associations et leurs bénévoles, nos commerces... Avec l'été arrivent ainsi des événements importants : Caméra en campagne, les concerts, le traditionnel repas des habitants en septembre... L'animation de cette vie du village connaît aussi parfois des difficultés : notre comité des fêtes ne pourra pas par exemple organiser cet été la fête de village, en dépit du travail réalisé par sa présidente et son bureau. Ce sont les aléas de la vie associative et je ne doute pas que cette pause, ce moment de répit - parfois nécessaire - permettra de repartir sur une nouvelle dynamique. C'est un souhait cher pour nous tous, élus et habitants. Dans un autre registre enfin, les élus sont particulièrement vigilants quant au devenir du Café Brochier, depuis que Christophe et Elisa, qui ont su redonner vie à ce lieu central nous ont dit leur souhait de partir vers d'autres aventures personnelles et professionnelles. Le devenir de nos commerces, à plus forte raison le dernier du village, constitue un enjeu fort pour nos communes. Bel été à tous

Pierre-Louis Fillet, maire

Infos municipales

Échos des conseils.....2

DOSSIERS :

Carte communale.....12

Finances.....18

Salle des fêtes.....22

École.....25

Petite enfance.....28

Éclairage public.....30

La vie du village

Vie du village.....32

Histoire patrimoine..39

Gens d'ici.....44

100 ans.....46

Classe de mer.....47

Infos santé.....48

Infos routes.....49

Caméra en camp.....50

Infos.....52



Saint-Julien-en-Vercors

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, classées par thème, les principales décisions prises au cours des conseils municipaux du semestre écoulé, des mois de janvier à juin 2013.

URBANISME

En matière d'urbanisme, les élus poursuivent leurs réflexions autour de la refonte de la carte communale et de l'élaboration d'une étude urbaine, aux côtés du bureau d'étude G2C et du CAUE. Nous y revenons dans les pages Dossier. D'autres dossiers, tout aussi importants, continuent à avancer.

✓ ACQUISITION DE LA GRANGE MARCON

L'acquisition de la Grange Marcon, dossier important, devrait aboutir dans les toutes prochaines semaines. La mairie règle actuellement avec l'étude Diéval les formalités administratives préalables à la signature de la vente. Le droit d'eau pour la fontaine sera inclus. La commune supportera la moitié des frais de bornage.

La grange ainsi que les 1,1 hectares de terrain autour seront achetés par la mairie au prix de 100 000€. La mairie a obtenu des subventions du Département à hauteur de 17 500€ environ. Peu de subventions sont accordées pour de l'acquisition foncière uniquement. Les travaux d'aménagement futurs seront eux mieux subventionnés. Pour l'acquisition la commune a décidé d'affecter une partie de l'excédent du lotissement communal.

✓ LOTISSEMENT COMMUNAL

Le dernier lot du lotissement communal Les Forilles a été vendu à Monsieur et Madame Gauthier. Ils ont deux enfants; ils vivront en semaine à Grenoble où les deux travaillent et viendront passer leurs week-end à Saint-Julien où ils espèrent pouvoir un jour venir s'installer définitivement. L'opération lotissement communal est désormais close. Sur un plan comptable les excédents seront reversés du budget lotissement vers le budget communal. Une fois les dernières constructions achevées, la mairie réalisera les travaux de finition sur les espaces publics et quelques reprises pour régler des malfaçons (problèmes d'écoulements des eaux pluviales, cunettes cassées, dégradations du cheminement piéton...). Le géomètre qui a été maître d'oeuvre, a été convoqué sur place; des devis sont en cours d'élaboration. Les élus se réjouissent d'avoir pu faire aboutir ce projet. Ils sont particulièrement heureux d'avoir pu accueillir de

nouvelles familles à Saint-Julien. Ils saluent toutes les précédentes équipes municipales qui, depuis une vingtaine d'années, ont oeuvré pour qu'un tel projet puisse enfin aboutir.

VOIRIE- CHEMINS

S'agissant de voirie, le semestre écoulé a été marqué par les soucis de déneigement et, au regard de l'hiver rude que nous avons eu, le coût élevé de celui-ci.

✓ DÉNEIGEMENT

Suite à plusieurs problèmes signalés en mairie, une réunion de conciliation a été organisée à l'initiative de la municipalité, entre les riverains du hameau de la Martelière, les élus et l'entreprise Blanc, en charge d'une partie du déneigement des voies

26 606€

C'est le coût du déneigement pour la commune durant cet hiver 2012-2013.



FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- *Hervé et Agnès Gauthier : habitation au lotissement les Forilles
- *Ombrouck Frédéric : reconstruction de l'habitation suite à sinistre
- *Chaloin Jean-Marie : construction de 2 chalets aux Clots
- *Boudersa Amaury : avancée de toit et pergola à la Martelière

RETIRÉ

- *Jean-Noël Drogue pour une habitation aux Combettes

EN COURS

- *Christiane Gil : extension d'une habitation à La Martelière
- *Marie-Odile Baudrier : construction d'un garage aux Janis

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- *Malsang Marie-Josèphe : construction d'un poulailler
- *Faure Jean-Pierre : extension d'un balcon
- *Gontier Christophe : extension d'un abri existant
- *Gontier Florent : modification d'un garage

EN COURS

- *Jean-Maurice Roche : construction d'un abri jardin aux Chaberts

CERTIFICATS D'URBANISME SIMPLE INFORMATION DÉLIVRÉS

- Pour des terrains au village
- Pour des terrains à la Madone

communales. Les différentes parties ont pu discuter et échanger sur les contraintes du déneigement, de stationnement. Quelques solutions ont été proposées afin de faciliter au maximum le déneigement du hameau.

Durant tout l'hiver, ailleurs dans la commune, au village et dans les hameaux, il a régulièrement fallu intervenir pour régler quelques soucis, parfois constater des dégradations (socle de la rampe d'escalier de l'église, mur du pré de dessous, mur de soutènement, après le Café Brochier, tombe au cimetière...). Les chutes de neige particulièrement abondantes ont assez logiquement multiplié les

difficultés, qu'il a fallu résoudre dans un esprit d'apaisement. On constate évidemment que la question de la viabilité hivernale devient particulièrement sensible car de plus en plus de personnes travaillent à l'extérieur de la commune. La réunion organisée à La Martelière prouve qu'en réunissant les différentes parties, il est toujours possible de désamorcer certaines situations et trouver intelligemment des solutions....

✓ DÉNEIGEMENT : BILAN

Suite à un hiver que tous qualifient d'exceptionnel, une réunion a été organisée à Saint-Agnan, en présence des maires ou adjoints de

toutes les communes du canton et de Claude Vignon, conseiller général. Bernard Buis, vice-président en charge des routes au Département a présenté un bilan de la saison hivernale. Il a expliqué les lourdes contraintes qui se posent pour la gestion du personnel, par rapport aux repos obligatoires, aux astreintes. Sur l'hiver, ce sont près de 10 000 heures supplémentaires qui ont été réalisées par les agents des routes du Vercors.

Tous les élus ont indiqué que le coût du déneigement (qu'il soit géré en direct par les communes ou confié à un tiers) a explosé : à Saint-Julien, la facture s'élève à près de 26 600€, un record ! Les chutes de neige durant les week-end - nombreuses - ont encore alourdi la facture.

Le Département n'a malheureusement pas débloqué de fonds d'aides exceptionnels, comme cela avait été demandé. Rappelons en effet que le Conseil Général ne subventionne plus le déneigement dans les communes depuis 2010. Auparavant, 70% des dépenses étaient prises en charge par le Département !

Les élus du Vercors espèrent que le déblocage d'enveloppes financières exceptionnelles ne se fera pas uniquement en cas d'épisodes neigeux importants en plaine.

✓ EN VRAC :

► DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN
Mesdames Poumot et Roubal sont propriétaires d'une habitation au quartier des Barons (autrefois «l'Eolienne»). Sur les plans du cadastre, un chemin rural dit « du facteur » longe leur propriété au sud pour rejoindre le quartier de Ponson. Sur le terrain, le chemin

n'existe plus et n'apparaît plus dans le tableau de classement de voirie depuis longtemps. La formalisation cadastrale d'un déclassement acté de longue date a été validée par le conseil. Les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge des acquéreurs.

► TRAVAUX DE VOIRIE 2013

D'autres travaux de voirie ont été engagés en 2013, essentiellement des petits travaux de reprises de la chaussée sur plusieurs voies communales. Comme chaque année, un appel d'offres groupé a été lancé au niveau du canton. C'est l'entreprise Cheval qui a obtenu le marché.

Montant des travaux : 9 316€ TTC, également subventionnés à 55% par le Département. Des travaux sont à prévoir assez rapidement sur la route des Chaberts.

► GOUDRONNAGE LES CLOTS

Suite à l'arrêté de permis de construire délivré pour deux maisons au hameau des Clots (derrière la maison de Jean-Louis Guinet et Claudine Thiault), il faudra prévoir de goudronner la route pour permettre le passage des engins de déneigement.

► MUR DE SOUTÈNEMENT

Depuis plusieurs années, le mur de soutènement situé à l'ouest de la route, entre le Café Brochier et la maison Hubscher, s'affaisse. Le Département a été alerté. La reprise de ce mur interviendra en 2014 avec



la construction d'un 2e muret pour consolider l'édifice. Le caractère architectural du muret actuel sera respecté (couverture...).

► PONT DE PICOT : RÉFECTION

Les travaux de réfection du pont de la route de Picot ont été réalisés en juin. Une buse s'était en effet affaissée. L'entreprise Blanc a réalisé les travaux. La route est désormais consolidée.

Coût : 3 900€ HT financés à hauteur de 55% par le Département (inscrits dans le cadre du programme de travaux 2013).

► ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES AUX JANIS

Un courrier a été adressé à la Direction des Routes du Département pour essayer de résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales aux Janis. Lors d'épisodes pluvieux, certains terrains à proximité d'habitations sont régulièrement inondés.

► ENVELOPPE DES AMENDES DE POLICE

Chaque année la commune reçoit, au titre des amendes de police, une somme de 1 600€ qu'elle doit affecter uniquement à des travaux ou des acquisitions visant à améliorer la sécurité routière. Les élus ont décidé d'affecter cette somme à des travaux de sécurisation des cheminements de piétons, dans le cadre des aménagement de la traverse en 2014.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

La réhabilitation, l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal font partie des missions des élus municipaux. La gestion de ce patrimoine doit également s'adapter aux besoins d'une population sans cesse en évolution. Au cours du semestre écoulé, le chantier de la rénovation de la salle des fêtes a bien avancé (voir dossier) et les élus ont poursuivi des travaux de moindre envergure sur d'autres bâtiments

✓ ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Le responsable de l'unité territoriale de Die, Claude Talon, a rappelé par courriel les obligations des communes par rapport aux normes d'accessibilité. Au plus tard le 1er janvier 2015, tous les établissements publics et privés recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

FINANCES

SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT POUR LES PETITS TRAVAUX

Chaque année la commune peut faire subventionner par le Département tous les travaux qu'elle engage sur les bâtiments. Pour 2014, le conseil a demandé des subventions au titre de la dotation cantonale pour :

- *Ventilation haute du local de la chaudière : 270 €
- *Réfection partielle du mur du cimetière : 5 250 €
- *Aménagement carrefour de la Croix : 586 €

duite. La voirie et les espaces publics sont également concernés. Pour le bâtiment mairie-école-crèche, une rampe a été mise en place. Les travaux de la salle des fêtes permettront de la mettre aux normes d'accessibilité. Pour la montée de l'église, il faudrait prévoir une rampe amovible. Les travaux de la traversée du village, prévus en 2014, permettront en outre de mettre en conformité une partie des cheminements piétons (trottoirs adaptés...). Les élus sont conscients de l'enjeu, sensibles à la nécessité de rendre accessibles les espaces publics. Ils ne peuvent néanmoins que déployer les aménagements nécessaires progressivement, dans le temps, compte tenu des moyens de la commune.

✓ EN VRAC :

► ODEUR DE FIOUL À LA CRÈCHE

La directrice de la crèche a signalé à plusieurs reprises des odeurs de fioul dans les locaux surtout lors des livraisons. Jean-Noël Drogue a déjà apporté des améliorations en bouchant des trous faits lors des travaux de la crèche et de la salle de réunion. Un devis a été demandé pour aménager l'évent existant : le devis de Guy Valentin pour la pose d'une ventilation haute d'un montant de 269.87 euros est approuvé.

► CLOCHER



Certaines petites dégradations ayant été constatées sur le clocher rénové (formation de cloques), l'architecte Daniel Bacquet, maître d'œuvre de l'opération, a convoqué sur place l'entreprise Combier qui a réalisé les travaux. Celle-ci s'engage à aller déterminer l'origine du désordre et à employer des solutions techniques adaptées afin d'y remédier. L'entreprise Indelec devrait enfin intervenir courant de l'été, de concert avec l'entreprise Blanc (pour le terrassement) afin

de mettre aux normes le dispositif de paratonnerre.

► ALARME - INCENDIE

Des conseillers ont rencontré un représentant de l'entreprise Vol Feu. Suite à une question posée par l'institutrice, Evelyne, les élus ont étudié l'hypothèse d'une alarme incendie centralisée. Un devis incluant un système d'alarme vol et incendie dans l'ensemble des bâtiments Mairie-Crèche-Ecole a été présenté avec plusieurs options, par l'entreprise «Sécurité Vol Feu». Compte tenu des coûts, une solution complète sera déployée lors des futurs travaux à la crèche. Dans l'attente, des détecteurs individuels seront posés dans l'ensemble du bâtiment (école, mairie, crèche, appartements...)

► PROGRAMME DE TRAVAUX

Des petits travaux doivent régulièrement être réalisés dans les bâtiments communaux (crèche, école...). Les élus ont en outre effectué un tour du village afin de repérer les interventions nécessaires : il s'agit de les chiffrer et de définir ce qui peut être pris en charge par l'agent technique. Les travaux plus conséquents devront être confiés à des entreprises.

► MONUMENTS AUX MORTS

L'agent technique a nettoyé les stèles et taillé les ifs. Du gravier blanc a été étalé.



► CARREFOUR DE LA CROIX

Un devis global d'aménagement du lieu (pose du banc, décaissement autour de la croix) a été validé. Les travaux ont été réalisés en juillet par l'entreprise Blanc.

► CIMETIÈRE

Il a été convenu avec l'entreprise Blanc d'une première tranche de travaux pour reprendre l'angle sud ouest, très dégradé. Le coût total est estimé à 5 250€ HT. La reprise de la corniche est incluse dans l'intervention. La question de la dégradation du mur du fait des racines des mar-

ronniers a été évoquée en conseil; les élus réfléchissent à une solution.

► ABRIS DANS LES JARDINS COMMUNAUX

La construction des abris de jardins a été achevée ce printemps. Les jardinets pourront alors être officiellement attribués aux locataires des appartements du Presbytère et de la Poste. La municipalité remercie chaleureusement les personnes qui se sont impliquées pour la construction de ces abris.

► PORTAIL CHAMP DE LA SALLE DES FÊTES

La commune s'est engagée il y a de nombreuses années à entretenir le portail situé au sud de la salle des fêtes et qui barre l'accès au champ Glénat. Ce portail en bois étant dégradé, les élus envisagent une réfection partielle ou son remplacement.

E AU-ASSAINISSEMENT

Dans les mois à venir, le dossier qui occupera fortement les élus sera celui de la construction d'une station d'épuration à La Martelière. L'entretien du réseau d'eau et de la station du village mobilisent régulièrement l'agent technique et les élus.

✓ STATION D'ÉPURATION A LA MARTELIERE

Pour avancer dans ce projet, les élus ont confié une mission d'accompagnement à un service du Département, la SATE. Céline Holgado, agent du Département a présenté aux membres de la commission eau le programme de travaux pour l'assainissement du hameau et la réfection du réseau d'eau potable. Les élus ont ensuite, en conseil, validé ce programme :

- La création d'un réseau de collecte incluant tous les ouvrages y afférant (boîtes de branchement, regards...)
- La création d'un réseau de transfert pour rejoindre l'implantation de la nouvelle station d'épuration.
- La construction d'une station d'épuration de l'ordre de 35 équivalent habitants
- La pose d'une canalisation de distribution d'eau potable et de branchements neufs en remplacement de l'ancien réseau existant sur le centre du hameau (les élus souhaitent profiter de l'ouverture des tranchées pour ces reprises)

Le montant prévisionnel de l'opération globale (y compris études, foncier) est estimé à 202 195 € HT.



L'autofinancement à charge de la commune (une fois les subventions déduites) s'élèverait, sur la base de cette estimation à environ 64 000 €.

La mairie, aidé par la SATE, a lancé une consultation pour le recrutement d'un maître d'oeuvre. Quatre bureaux d'étude ont répondu. C'est finalement le bureau d'étude Merlin qui a été retenu. Coût de la prestation : 12 500€ HT.

Les élus vont commencer à travailler avec le bureau Merlin dès cet été. L'aboutissement du projet est prévu en 2014. Les habitants concernés recevront sous peu la visite des techniciens.

Le cabinet Merlin doit en outre réaliser des sondages géotechniques pour déterminer l'implantation optimale de la future station. Les autorisations nécessaires sont demandées aux propriétaires des parcelles et formalisées par une convention.

✓ EN VRAC :

► REMPLACEMENT DES POMPES À LA CABINE DE POMPAGE

Un devis a été demandé à l'entreprise Combe pour le remplacement d'une des deux pompes de la station de pompage ; le coût est 2 035

€ HT. Une visite sur le terrain avec l'entreprise est prévue pour valider le raccordement électrique et prévoir un système de mise en route forcée permettant de tester la pompe régulièrement.

► **SINISTRE À LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE**
Le sinistre a été indemnisé en 2012 par l'entreprise Eiffage et le cabinet Nicot. La commune a reçu plus de 43 160€ pour faire réaliser ces travaux. Ceux-ci vont démarrer courant 2013 ; ils seront confiés à l'entreprise Blanc. Techniquement les filtres à sable ne pourront pas être remplacés par des filtres plantés de roseaux. A l'occasion des travaux de réhabilitation du filtre à sable effondré, les drains du filtre à sable bouché seront également curés.

► SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des sources, des travaux de protection et d'acquisition des périmètres de protection immédiats sont demandés par les services de l'Etat. Des compteurs sont également à mettre en place. Une subvention est demandée à l'Agence de l'Eau.

► PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Face aux différents devis et aux nombreuses opérations que la commune devra engager dans les années à venir, les élus vont établir un programme de travaux permettant d'étaler ces travaux dans le temps et de fixer des priorités.

FINANCES

Traditionnellement, le mois de mars est celui des budgets. Nous reviendrons plus longuement sur le vote du budget 2013 dans un dossier dédié. Autre sujet de discussion du semestre écoulé : la dématérialisation.

✓ DÉMATÉRIALISATION

Derrière ce mot énigmatique, se cache une évolution profonde de la comptabilité municipale d'ici quelques mois. A partir du 1er janvier 2015, un nouveau protocole d'échange des opérations de comptabilité publique entre l'ordonnateur et le comptable sera mis en place. Ce protocole permettra à terme la dématérialisation totale des échanges

ordonnateur/comptable, avec la disparition du papier. Les logiciels de comptabilité devront évoluer avant le 1er janvier 2015. Les élus suivent ce dossier en lien avec le percepteur, Gilles Couiller. Les communes devront investir dans un nouveau logiciel de comptabilité, e-magnus, de l'éditeur Berger Levrault. Une consultation groupée a été lancée entre les 5 communes du canton et le syndicat des eaux (la CCV étant quant à elle déjà équipée). Le coût pour la commune sera de 2 475€ HT.

✓ EN VRAC :

► RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS

La commune rembourse actuellement 9 emprunts (8 sur le budget communal et 1 sur le budget eau-assainissement). Plusieurs établissements bancaires ont été contactés pour renégocier les taux.

ÉCOLE

Un dossier spécial est consacré à l'école et la crèche.

✓ CONTRAT SERVICE DE LA SALLE-HORS-SAC

Actuellement le service de la salle hors-sac s'équilibre; ce service est organisé entre 11h30 et 13h30 à la salle du Fouillet. La fréquentation moyenne est de 5 enfants par jour. Le service a été utilisé par un total de 690 enfants sur l'année scolaire 2011-2012.

Le contrat de travail de Maïté Vallet, arrivé à échéance le 31 mars 2013 a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois, du 1er avril 2013 au 30 septembre 2013 sur un poste d'agent polyvalent en Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE), Le temps de travail hebdomadaire reste fixé à 20 heures. Il s'agit d'un contrat aidé à 70 % par l'Etat.

Les tâches à assurer sont les suivantes :

- Encadrement des enfants de maternelle à la salle hors-sac
- Ménage et tâches diverses

✓ EN VRAC :

► MOTION DE SOUTIEN AU COLLÈGE

Les élus de la communauté de communes ont été alertés par l'association des parents d'élèves du collège sport nature de la Chapelle en Vercors sur une nouvelle réduction de la dotation globale horaire (DGH) pour la prochaine année scolaire. Ils ont demandé à l'inspection académique de la Drôme la restitution de ces heures pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement surtout compte-tenu de sa situation géographique. Le conseil municipal soutient cette démarche.

AGRICULTURE & FORÊTS

La commune de Saint-Julien-en-Vercors est propriétaire de deux forêts, l'une à Herbouilly (sur la commune de Saint-Martin) depuis le XIXe siècle et le partage des forêts royales entre les communes du Vercors, l'autre à l'Allier sur des terrains qui étaient utilisés dès avant le Révolution par la communauté villageoise («les communaux»). La forêt d'Herbouilly a une superficie de 220 ha et celle de l'Allier de 182 ha.

✓ LIMITES DES FORÊTS COMMUNALES A HERBOUILLY

Durant plusieurs mois, un litige a opposé la commune de Saint-Julien à Patrick Gervasoni, au sujet des limites de la forêt d'Herbouilly. Un jugement du tribunal a débouté Patrick Gervasoni qui souhaitait imposer un bornage judiciaire. Le tribunal a répondu que ce bornage devait être pris en charge par



l'ONF. L'ONF a ensuite contesté ce jugement au motif qu'il ne s'agissait pas d'une forêt domaniale.

Depuis, plusieurs rencontres sont intervenues afin d'aboutir à un bornage amiable et clarifier la situation. Au vu d'éléments historiques glanés dans les archives, il s'est avéré que les prétentions de Patrick Gervasoni étaient fondées. Au surplus cela a mis en évidence la méconnaissance d'une partie des limites des forêts communales d'Herbouilly, notamment à proximité de la falaise. Il s'est également avéré que les frais de bornage auraient été très élevés, du fait du caractère escarpé du terrain et de la nécessité de travailler en haut et en bas de la falaise.

Patrick Gervasoni a affirmé son souhait de trouver une solution amiable pour régler le litige, en dépit du bien-fondé de ses prétentions. Les élus étaient quant à eux soucieux de préserver l'aire d'envol, financée il y a plusieurs années, sur une parcelle de la forêt de Saint-Julien. Un terrain d'entente a été trouvé : Patrick Gervasoni a proposé de vendre à la commune de Saint-Julien l'intégralité de la parcelle jouxtant l'aire d'envol. Les deux parties se sont entendues sur un prix : la commune achètera ainsi environ 7,5 hectares de forêts pour environ 6 950€. Les frais seront supportés par la commune. Maître Besson, notaire à Villard de Lans, est chargé de rédiger l'acte.

✓ PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS

Le Conseil Municipal a approuvé le programme annuel des actions proposées en forêt communale par l'Office National des Forêts.

PROGRAMMATION DES COUPES : (ESTIMATION).

TOTAL DE 32 250 €

Parcelle 10 sud Herbouilly : 475 m³ à vendre sur pied : 17 500 €

Parcelles 16,17,19 Eclaircies. Vente en régie : 10 000 €

Parcelles diverses : 130 m³ de chablis à attribuer en régie : 4 750 €

TRAVAUX PATRIMONIAUX. TOTAL DE 4 000€ HT

Parcelle 3 : entretien parcellaire : 780 € HT

Parcelle 9 : nettoyage après coupe : 3050 € HT

Herbouilly : nettoyage ponctuel des poubelles liées au ramassage des champignons 170 € HT

AUTRES ACTIONS DE VALORISATION DE LA FORÊT. Total: 11 045 € HT

Allier Exploitation des bois 300 m³ : 6300 € HT

Maitrise d'œuvre ONF : 850 € HT

Herbouilly Exploitation des chablis : 3510 € HT

Maitrise d'œuvre ONF : 385 € HT

✓ EN VRAC :

► PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Dans le cadre de la consultation réglementaire sur le périmètre du site Natura 2000 de la Bourne FR 8201743, la Préfecture de la Drôme consulte les communes concernées par le périmètre.

Pour Saint-Julien, le périmètre Natura 2000 concerne essentiellement 10 parcelles situées en bordure de la Bourne, entre le Pont de Goule Noire et le hameau des Granges (maison Léon Roland). Le travail d'ajustement du périmètre a été réalisé en concertation avec les services du Parc en 2011. Le plan soumis à consultation par la Préfecture correspondant au périmètre ajusté, les élus donnent un avis favorable.

► COMITÉ LOCAL D'INSTALLATION CANTONAL

David Bathier participe au Comité Local d'installation agricole en tant que représentant de la commune de Saint Julien. L'APAP souhaite que le représentant de la commune ne soit pas issu du monde agricole. Pierre Drogue est désigné comme suppléant. Pierre-Louis Fillet y siège déjà comme président de la CCV. Ce Comité, mis en place par l'APAP et la CCV doit permettre de mettre en relation agriculteurs, porteurs de projets, élus du canton et professionnels (chambres...) afin d'apporter des réponses aux problèmes et besoins (en foncier...).

PERSONNEL COMMUNAL

La mairie de Saint-Julien emploie plusieurs personnes entre les services administratifs (Michèle et Delphine), techniques (Jean-Noël), l'école (Christine) et les services périscolaires (Myriam et Maïté). L'harmonisation des situations est une préoccupation des élus.

✓PRIME I.E.M.P.

Depuis de nombreuses années, Michèle Bonnard, comme de très nombreux autres agents du canton, bénéficie d'une prime annuelle, appelée « indemnité d'exercice de mission des préfectures ». Cette prime, réservée exclusivement aux agents titulaires a été accordée aux personnes éligibles qui n'en bénéficiaient pas jusqu'alors : Jean-Noël Drogue, Christine Vignon et Delphine Grève. Cela correspond à ce que l'on appelle un 13e mois. Cette prime a été votée avec effet rétroactif pour l'année 2012 et sera désormais versée annuellement.

INTERCOMMUNALITE

L'engagement des élus au sein des structures intercommunales (CCV, SITCV...) est important et il est aujourd'hui indispensable. Retour sur quelques décisions.

✓SUBVENTION DU SYNDICAT DE TÉLÉVISION

Une subvention de 182 € reste à percevoir par le Syndicat Intercommunal de Télévision, pour l'acquisition de matériel audio et informatique.

Cette subvention, si elle n'est pas sollicitée, deviendra caduque fin 2013. Le Conseil Municipal décide d'acquiescer le matériel suivant :

- un mini portable:- Petit écran.(10.1 pouces)
- Un ensemble CPL (solution technique pour relier des ordinateurs partout dans la mairie sans installer de câble et qui offre aussi une solution point d'accès Wifi pour des gens de passage)
- Un lecteur multiscartes pour lire les cartes des appareils photos.

TOTAL: 421.40 € HT.

La mairie pourra ainsi solliciter les 182€ de subvention auprès du Syndicat Intercommunal pour la télévision et la communication dans le Vercors.

✓DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TÉLÉVISION

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, les syndicats intercommunaux de télévision, dont le SITCV, doivent être dissous fin 2013. Les communes adhéreront directement au syndicat départemental de télévision. Les élus donnent

leur accord à la dissolution du SITCV et à l'adhésion au syndicat départemental.

✓MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA C.C.V.

La loi Richard du 31 décembre 2012 modifie le nombre maximal de sièges dans les assemblées communales. Cela abaisserait le nombre de délégués à 16 pour la CCV (contre 21 actuellement). Le texte prévoit néanmoins que dans le cadre d'un accord local avant le 30 mars 2013, le nombre de sièges peut être augmenté de 25 %. Le conseil communal a donc décidé de porter à 20 le nombre de conseillers communaux. Le conseil municipal a accepté cette modification, valable à partir de mars 2014 avec la répartition suivante : La Chapelle : 5, Vassieux : 4, Saint-Agnan : 4, Saint-Martin : 4 et Saint-Julien : 3. La commune de Saint-Julien perd donc un délégué (au regard de la loi c'est le scénario le moins pire).



DIVERS

Le quotidien des élus, c'est aussi une multitude de petits points, de petits dossiers.

✓ 100 ANS DE MADAME IDELON

A l'occasion du centenaire de Madame Idelon (voir article dans La vie du village), les élus ont souhaité offrir le gâteau d'anniversaire et quelques friandises. La famille ne souhaitait pas qu'un anniversaire soit organisé par la mairie, Madame Idelon préférant désormais rester chez elle.

REPAS DES HABITANTS 2013

Le comité des fêtes ayant été mis en sommeil faute de nouveaux bénévoles pour l'animer, la commune assumera exceptionnellement l'organisation du repas des habitants cette année.

Un appel sera fait aux bénévoles de toutes les associations communales.

Le repas aura lieu le samedi 7 SEPTEMBRE 2013, dans le pré autour de la grange Marcon, avec un repli à la salle des fêtes en cas de pluie.

L'inauguration de la salle des fêtes aura lieu ce même jour, avec l'organisation d'un apéritif suivi du repas.



✓ CAFÉ BROCHIER

La commune suit de près la vente du Café Brochier par Christophe Manceau et Elisa Etienne qui partent sur de nouveaux projets. Une rencontre a déjà eu lieu entre les propriétaires, la mairie, la CCV (Communauté des Communes du Vercors), l'ADT (Agence pour le Développement du Tourisme de la Drôme), l'OT (Office de Tourisme) et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie).

✓ 2014 : COMMÉMORATIONS 1914 ET 1944

En 2014, auront lieu le centième anniversaire du début de la Première Guerre mondiale et le soixante-dixième anniversaire des combats du Vercors. Les élus réfléchissent à des actions culturelles et commémoratives à cette occasion. Une réflexion est notamment en cours autour du 18 mars 2014, pour célébrer les 70 ans de l'assaut allemand meurtrier à Saint-Julien.

✓ JARDINS POTAGERS

Plusieurs locataires d'appartement ont demandé à la mairie la possibilité de pouvoir cultiver un jardin. Les élus soutiennent l'idée qui sera étudiée lors de l'aménagement de la Grange Marcon.

✓ PHOTOCOPIEUR

La société Infinity, prestataire pour le photocopieur/imprimante/fax, a proposé de louer un deuxième photocopieur couleur. La proposition n'a pas été retenue. Le coût était trop important par rapport à l'utilisation potentielle et aux besoins.

— Urbanisme

CARTE COMMUNALE ET
ETUDE URBAINE

Les élus poursuivent leur réflexion engagée depuis plusieurs mois maintenant en vue de l'élaboration d'une nouvelle carte communale et de la réalisation d'une étude urbaine qui permettra de définir les aménagements futurs du village.

La carte communale

ON A PU LIRE QUE FAIRE UNE CARTE COMMUNALE EN 2013, CE N'EST PLUS LE MÊME EXERCICE QU'EN 2007 DU FAIT DE L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE : QU'EN EST-IL VRAIMENT ?

Comme cela a longuement été rappelé dans le précédent numéro de Lou Becan, le contexte réglementaire a profondément évolué depuis 2007, dans un sens évidem-

RAPPEL

CARTE COMMUNALE & ÉTUDE URBAINE EN BREF

Mission d'accompagnement confiée au bureau d'étude G2C.
Accompagnement également par le CAUE de la Drôme.

Validation conjointe nécessaire de la carte communale par le conseil municipal et le Préfet de la Drôme

COÛT ESTIMÉ DE L'ENSEMBLE : 40 391€

Carte communale : 12 025 € (5 037 € de subventions de l'Etat)

Étude urbaine : 25 206 € (avec 39,7 % de subvention du Département et 40,3% de l'Europe)

CAUE Drôme : 3 160€

Aboutissement prévu : printemps 2014

ment toujours plus contraignant. L'élaboration d'un tel document est soumis, au niveau national, à des normes de plus en plus strictes et rigoureuses, visant notamment à épargner les terres agricoles (en France tous les 10 ans, c'est l'équivalent de la surface d'un département que l'agriculture perd au profit de l'urbanisation), visant aussi à densifier les zones déjà urbanisées et à mieux respecter l'environnement (lois des Grenelles)....

«Le contexte réglementaire s'est durci depuis 2007»

La carte communale de 2007 a été réalisée,

comme tous les documents d'urbanisme d'alors : aujourd'hui les choses ont évolué de manière radicale ! C'est un exercice nouveau pour les élus.

POUR COMMENCER, IL A DONC FALLU RÉALISER LE BILAN DE L'ACTUELLE CARTE COMMUNALE.

Oui, c'est la procédure. Le bureau d'étude G2C a d'abord réalisé le bilan de la carte communale actuelle. Parmi les points positifs, la carte a permis d'accompagner le développement de la commune et d'accueillir de nouveaux habitants (notamment au lotissement). Parmi les points plus problématiques il a été rappelé les difficultés rencontrées sur certaines zones, mal desservies par les réseaux ; le classement de certaines zones a en outre été annulé par le tribunal administratif.

G2C a fait remarquer que comme dans de très nombreuses autres communes en France, la surface totale de terrains constructibles était disproportionnée par rapport au développement réel de la commune. A l'époque, il avait été prévu 30% pour la rétention foncière (propriétaires non vendeurs). Le potentiel théorique était de 70 nouvelles habitations soit environ 160 nouveaux habitants : la population de Saint-Julien aurait augmenté de moitié. On en est loin !

Aujourd'hui, la détermination des surfaces constructibles répond à des règles très strictes.

POUR EN VENIR À LA FUTURE CARTE COMMUNALE, COMMENT LE BUREAU D'ÉTUDE A-T-IL TRAVAILLÉ ?

Avant de fixer un nouveau zonage, il faut bien connaître les enjeux communaux. C'est la raison pour laquelle G2C a réalisé un diagnostic précis de la situation saint-juliennoise.



liennoise. Les principaux résultats seront présentés dans une exposition visible en mairie. Une réunion publique a été organisée en mars, pour présenter ce diagnostic initial aux habitants. Une vingtaine de personnes y participait.

« Il faudra passer de 13,9 à environ 2,5 hectares de terrains constructibles »

PUIS EST ENSUITE VENU LE MOMENT DE LA DÉFINITION DU RYTHME DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR. UN VRAI ACTE POLITIQUE ?

En effet. Une fois le diagnostic validé, les élus ont dû définir le rythme de développement de la commune pour les prochaines années. Pour Saint-Julien, le conseil a indiqué qu'il souhaitait maintenir le rythme de croissance actuel, c'est-à-dire un rythme raisonnable, qui permette à la fois au village de se développer, aux services publics d'exister, mais avec une urbanisation qui ne dénature pas non plus notre commune et notre cadre de vie. Un développement

démographique raisonnable et harmonieux, c'est aussi le moyen de préserver la cohérence villageoise, d'intégrer les nouveaux arrivants.

ET CELA A MÉCANIQUEMENT CONDUIT À UNE SURFACE NÉCESSAIRE DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES ?

Oui, mécaniquement ! Pour répondre à cette volonté politique, G2C a précisé le nombre d'habitants potentiels à accueillir : en l'occurrence une trentaine, d'ici à 2020. G2C a appliqué un certain nombre de ratios réglementaires (taux de desserrement, surface moyenne par terrain pour une habitation...). Cela a donc mécaniquement généré une surface de terrains constructibles nécessaires pour répondre à ce développement.

ET QUEL EST CE RÉSULTAT ?

De manière synthétique, de 2013 à 2020, si Saint-Julien souhaite accueillir environ une trentaine d'habitants, il faudra un certain nombre d'habitations, et donc un

besoin de surfaces constructibles. Le cadre est donc drastique sur le papier : passer de 13,9 hectares à 2,5 hectares. Même si les chiffres restent à affiner, la tendance est là.

RÉDUIRE LA SURFACE, C'EST UNE CHOSE, MAIS ON SAIT BIEN QUE TOUS LES PROPRIÉTAIRES NE SONT PAS VENDEURS !

Oui, c'est une réalité, c'est ce qu'on appelle la rétention foncière. C'est ce qui explique que dans les anciennes cartes communales (ou POS), les élus prévoyaient toujours une surface plus importante. Mais cela est fini. L'État n'entend plus cet argument. S'il y a des doutes sur la volonté des propriétaires, il faut s'en assurer en amont mais on ne peut plus prendre cet argument pour augmenter le nombre d'hectares.

L'ACCUEIL DES HABITANTS C'EST IMPORTANT. MAIS UNE COMMUNE CE SONT AUSSI LES ACTEURS ÉCONOMIQUES. COMMENT LA COMMUNE A-T-ELLE INTÉGRÉ LEURS BESOINS ?

L'élaboration d'une carte communale impose aux élus d'associer les agriculteurs, cela fait partie de la procédure. Une réunion a donc été organisée en mairie. Les agriculteurs avaient préalablement rempli un questionnaire pour permettre de cerner leur type d'acti-

tés, leurs besoins, leurs contraintes et leurs éventuels projets dans les années à venir.

Les élus n'ont pas voulu en rester aux seuls agriculteurs. Même si la loi ne l'impose pas, ils ont tenu à recevoir en mairie les entreprises et porteurs de projet, qui auraient des besoins en foncier. L'entreprise Blanc et Hydrophy ainsi que deux particuliers avec projets ont été reçus. Cela a permis de voir que des projets sérieux existaient sur notre commune et que celle-ci demeurerait attrayante.

Les élus vont donc quantifier ces besoins et tenter de justifier ain-

«Les élus ont rencontré les acteurs économiques pour cerner leur besoin»

si l'ouverture à l'urbanisation de surfaces supplémentaires, aux titres des besoins pour l'activité économique.

ON A BIEN SAISI COMMENT LES ÉLUS TRAVAILLENT SUR CETTE CARTE COMMUNALE. MAIS LA COMMUNE N'EST PAS SEULE. QUI EST ASSOCIÉ À CETTE ÉLABORATION ?

En parallèle de ces nombreuses réunions de travail, entre élus, avec les agriculteurs, les acteurs économiques et l'ensemble des habitants, il a aussi fallu – c'est la loi – prévoir une première réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées), c'est-à-dire toutes les structures qui doivent être associées à l'élaboration de la carte et qui ont ainsi voix au

chapitre. Cette réunion a eu lieu en mairie en mars. Étaient notamment présents les services de l'État (Robin Terrot de la DDT (ex DDE)), la chambre d'agriculture de la Drôme (avec Thierry Ageron, élu de la Chambre d'Agriculture et Delphine Mazabrard, chargée d'études), le Parc Naturel Régional du Vercors (avec Nicolas Antoine, chargé de mission urbanisme), la Communauté des Communes du Vercors (avec Pierre-Yves Palermo, directeur). La situation communale et le diagnostic ont été présentés et chacun a pu exprimer ses remarques et attentes. Les élus ont pris conscience de la grande vigilance de ces structures sur le travail communal.

CETTE PREMIÈRE PHASE EST DÉSORMAIS ACHEVÉE, COMMENT VA SE PASSER LE ZONAGE ?

Maintenant le diagnostic réalisé, les projets cernés, le rythme de développement défini et les surfaces nécessaires connues, les élus vont devoir définir un zonage. Les élus et G2C devront inclure les très nombreuses contraintes qui se posent et sur lesquelles les services mentionnés ci-dessus seront très vigilants; en voici quelques unes :

- Écarter les zones avec des contraintes spécifiques du fait de la nature du terrain (scialets, zones humides)

- Exclure les zones incluses dans le périmètre de réciprocité autour des exploitations agricoles (entre 50 et 100 mètres selon la taille)

- Prévoir les zones constructibles exclusivement en continuité du bâti existant et de préférence à proximité du village (c'est une tendance lourde rappelée par les services de l'État)



URBANISME



-Comblers les «dents creuses», c'est-à-dire les terrains situés dans des zones actuellement construites et qui pourraient encore supporter de nouvelles constructions, afin de densifier (autre mot en vogue) ces zones
-Épargner les bonnes terres agricoles (la chambre d'agriculture veille attentivement et a demandé une carte des terres mécanisables)



-Préserver les zones avec un intérêt paysager et architectural (cônes de vue, entrée sud du village, «zone verte» située de part et d'autre de la route départementale...)

LES ÉLUS ONT AUSSI MIS EN AVANT DES CONSIDÉRATIONS COMMUNALES PLUS SPÉCIFIQUES ?

En effet, les élus ont redit qu'il fallait être particulièrement vigilant quant à la présence des réseaux

LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

La commune doit délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif (reliées à une station d'épuration, les habitants ont alors l'obligation de se raccorder) et les zones d'assainissement individuel (soumis au contrôle du SPANC). La carte doit être mise à jour en fonction des évolutions de la carte communale. Une étude financière (estimation de l'installation de nouvelles stations d'épuration) est également annexée dans le but de planifier les investissements nécessaires en matière d'assainissement (construction de nouvelles stations d'épuration). D'autre part, le document comprendra une partie sur le traitement des eaux pluviales dans les nouvelles zones à urbaniser.

(voirie, eau, électricité...) ; ils souhaitent aussi porter une attention particulière aux zones sur lesquelles des dépenses ont déjà été engagées ou des réflexions lancées.

«Les élus veulent découper plus finement les parcelles»

DANS LE NOUVEAU ZONAGE, POURQUOI LES PARCELLES SERONT-ELLES PLUS FINEMENT DÉCOUPÉES ?

Dans les anciens documents, le zonage se faisait souvent à la parcelle, en suivant les contours du cadastre. Il a été décidé de ne plus suivre ces contours et de découper plus finement les parcelles. Cela permet d'une part d'économiser des surfaces ; dans l'ancienne carte, des terrains de plusieurs milliers de m² étaient intégralement classés constructibles alors qu'ils ne pouvaient recevoir qu'un nombre limité de constructions. Désormais si un terrain de 3000 m² est intégralement classé constructible, l'Etat fera le calcul suivant : 3000 m² = 3 habitations, même si le terrain ne peut en recevoir qu'une seule.

En outre, ce découpage plus fin

permet de mieux contrôler l'implantation des futures habitations. Imaginons un terrain de 1500 m² le long d'une route ; si le terrain est profond et intégrale-

ment constructible, la maison peut être posée n'importe où, notamment en fond de parcelle.

En ne classant constructible qu'une bande le long de la route, il est possible de veiller et d'orienter l'impact paysager des futures constructions ;

Une exposition pour comprendre

Dans un souci permanent de bien informer les habitants, le bureau d'étude propose le montage d'une exposition qui sera présentée durant tout l'été en mairie et qui permettra à toutes les personnes intéressées d'en savoir plus sur la carte communale et sur l'étude urbaine.

RDV en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

les futurs propriétaires achèteront toute la parcelle en sachant néanmoins que leur maison devra être implantée sur une zone délimitée. C'est comme ça que le lotissement communal avait déjà été conçu.

L'EXERCICE N'EST DONC PAS DES PLUS SIMPLES !

En effet, les élus savent que l'élaboration d'une carte communale est sensible et délicate, surtout dans le contexte actuel de réduction drastique des surfaces ouvertes à la construction. C'est un fait et il faudra composer avec. En outre l'interdiction d'intégrer le phénomène de rétention foncière complexifie

l'exercice : si les élus n'ont pas un minimum d'assurance sur la volonté des propriétaires de vendre, le risque est de se trouver avec très peu de terrains constructibles. C'est donc un paradoxe ; il faut plus que jamais considérer l'intérêt général mais ne pas occulter les positionnements des privés (chez lesquels les demandes sont nombreuses). De futures réunions d'information seront organisées. Il est essentiel pour les élus d'informer, d'expliquer, de rendre la plus transparente possible la démarche. Entre l'État et les particuliers, la tâche ne sera pas des plus simples !

QUELLE VA DÉSORMAIS ÊTRE LA SUITE ?

Les élus vont poursuivre leur travail avec G2C, en lien avec les PPA. Une fois le zonage défini, les formalités administratives seront encore nombreuses ; les services de l'État seront consultés ; une enquête publique sera lancée,

puis au final, la commune et l'État (par la main du Préfet) devront tous deux approuver le document final, qui entrera alors en vigueur, à la place de l'actuelle carte communale. Cela n'interviendra sans doute pas avant le printemps prochain (les délais pour l'élaboration d'un document d'urbanisme sont compris entre 12 et 20 mois). Les élections municipales en mars 2014 doivent aussi être considérées car la période pré-électorale génère des contraintes

(en matière de communication notamment). En parallèle les élus devront aussi élaborer un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. (voir encart)

IL Y AURA AUSSI UNE PHASE DE TRANSITION DURANT LAQUELLE LES AUTORISATIONS D'URBANISME SERONT GELÉES DANS L'ATTENTE DE LA NOUVELLE CARTE.

D'ici la fin de l'année, quand la réflexion aura bien avancé, les élus arrêteront un pré-zonage qui sera soumis – c'est la procédure – aux services de l'État. A partir de ce moment-là, pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, un sursis à statuer sera mis en place ; ces demandes d'autorisations seront mises en attente, jusqu'à la validation de la nouvelle carte. Les élus chercheront à compresser au maximum cette période de gel incontournable, d'où la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les services de l'état en amont et d'associer le plus possible les habitants.

L'étude urbaine



A CÔTÉ DE LA CARTE COMMUNALE, LES ÉLUS ONT ENGAGÉ UNE ÉTUDE URBAINE. EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ?

L'étude urbaine comporte plusieurs volets : l'un vise notamment à approfondir la réflexion pour l'urbanisation de certaines zones (schéma d'intention de développement, prescriptions...). Cet aspect est conduit en lien très étroit avec la carte communale. Cette phase permettra d'aller plus loin que ce que permet la carte communale.

MAIS LE CŒUR DE CETTE ÉTUDE SERA SURTOUT CENTRÉ SUR LE VILLAGE, POURQUOI ?

Le volet principal consiste en une réflexion approfondie sur le développement du village.

Le contexte a été maintes fois rappelé : la commune sera sous peu propriétaire de près de 1,5 hectares de terrains en plein cœur du village, avec l'acquisition des terrains Christophe ainsi que de la grange et des terrains Marcon. Cette vaste zone constitue un important potentiel et il faut dès à présent envisager son développement, son aménagement.

Mais se pose aussi la question, de-

URBANISME



puis de nombreuses années, de la traversée du village ; la chaussée a grandement besoin d'être reprise, des aménagements doivent être prévus pour ralentir la vitesse et sécuriser les riverains. Les cheminements piétons ne sont en outre plus aux normes et il faudra des trottoirs beaucoup plus larges et accessibles.

Rendez-vous

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR L'ÉTUDE URBAINE ET L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

JEUDI 8 AOÛT À 20H30

SALLE DU FOUILLET

financiers et des priorités que fixeront les élus. Il faut fixer un cap, tracer une direction et avancer, année après année sur ce chemin, en tenant compte des moyens de notre commune. L'important, c'est donc bien le cap à atteindre !

Y A-T-IL D'ORES ET DÉJÀ DES ORIENTATIONS QUI SE DESSINENT ?

Oui, même s'il faut prendre cela comme de simples pistes. Plusieurs points sont évoqués : la

C'EST DONC UNE RÉFLEXION GLOBALE QU'IL S'AGIT DE CONDUIRE ?

En effet. C'est de toutes ces questions dont il s'agit dans cette étude urbaine.

L'idée est donc d'avoir une réflexion d'ensemble, un plan d'action, qui se déclinera au fil du temps, en fonction des moyens

création d'une voie qui contournerait la mairie à l'est (avec une entrée au nord de la mairie et une sortie au sud du terrain de boules), afin de déplacer et de sécuriser l'entrée de l'école et de la crèche ; la création de places de stationnement ; l'aménagement de l'espace au sud de la Grange Marcon (espace vert, aires de jeux...) ; pose de plateaux traversant le long de la traverse ; matérialisation prononcée de l'entrée nord pour réduire la vitesse de circulation ; mise aux normes des cheminements piétons ; aménagement évidemment de la grange Marcon...

LES HABITANTS SERONT TENUS INFORMÉS.

Oui, c'est essentiel que les habitants s'approprient ce projet. L'avenir du village et son développement futur appartiennent à tous. Les élus présenteront donc l'état de leurs réflexions lors d'une réunion publique pour nourrir leur travail des remarques des habitants et usagers du cœur du village. Cette réunion sera uniquement consacrée à l'étude urbaine / aménagement des espaces publics du village, le jeudi 8 août, à 20h30, à la salle du Fouillet.



Finances

LE BUDGET COMMUNAL :
BILAN & PERSPECTIVES

Le vote du budget demeure un moment important dans la vie communale. Synonyme de travail studieux, il constitue un moment stratégique qui permet à la fois de saisir la situation de la commune et d'acter des volontés politiques pour l'avenir.

Vous êtes nombreux à vous y intéresser. Voici quelques-unes des réponses aux questions que vous vous posez..

QUELLE EST LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE FIN 2012 ?

L'appréhension du budget est un exercice compliqué, qui effraie souvent. Il y a néanmoins certains indicateurs simples, pour juger de la situation financière d'une commune. Parmi eux : le résultat de

clôture, c'est-à-dire ce qu'il reste en fin d'année, une fois toutes les dépenses payées, les recettes perçues et le report des années précédentes ajouté. Fin 2012, ce résultat de clôture était positif d'environ 196 000€.

C'est une somme importante quand on sait qu'en moyenne, chaque année, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à environ 200 000€ !

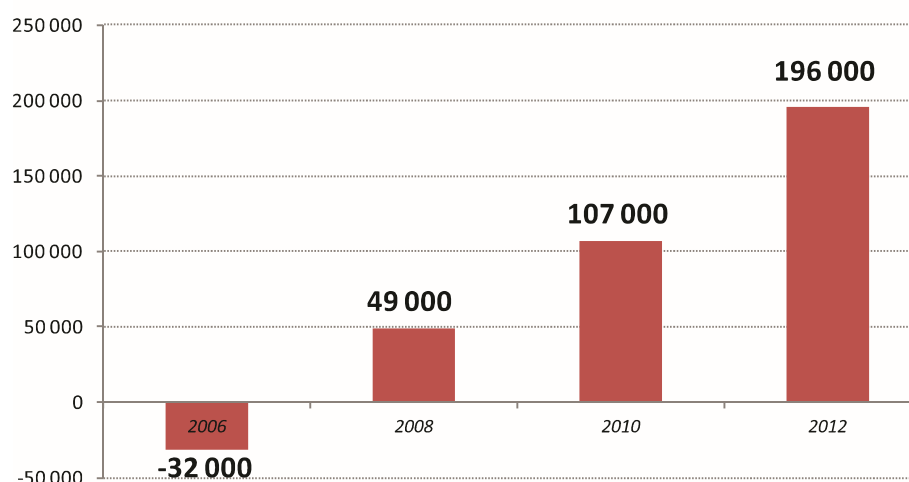
LA SITUATION FIN 2012 EST BONNE, CERTES, MAIS QUELLE EST LA TENDANCE ?

Le résultat de clôture peut certes varier d'une année à l'autre, en fonction parfois des rentrées tardives de recettes (quand on investit par exemple, les subventions ne sont versées qu'une fois toutes les dépenses payées). Néanmoins,

un tel résultat est forcément la conséquence de plusieurs années d'une gestion municipale rigoureuse. Quelques chiffres peuvent rapidement montrer qu'il s'agit bien d'une tendance de fond. Voici par exemple le résultat de clôture de quelques exercices précédents :

196 000€ de résultat de clôture fin 2012

**Evolution depuis 2006 du fonds de roulement
(argent qu'il reste en fin d'année)**



COMMENT A-T-ON PU CONNAÎTRE UNE TELLE AMÉLIORATION ? QUELLES SONT LES RAISONS DE CETTE BONNE SITUATION FINANCIÈRE ?

Si c'est une tendance de fond, elle est donc aussi logiquement la conséquence d'efforts anciens. La précédente municipalité, confrontée à une situation difficile, avait commencé un important travail d'assainissement des finances. En agissant sur les dépenses tout d'abord, notamment sur celles de personnel (avec par exemple le remplacement d'un agent technique à plein temps par un poste à mi-temps). Mais en agissant aussi sur les recettes : une aide exceptionnelle avait été obtenue de l'Etat ; la chambre régionale des comptes avait en outre imposé une augmentation de 10% des impôts locaux pendant 3 ans.

L'équipe actuelle a poursuivi les efforts : les dépenses de fonctionnement ont été contenues. Les différents projets communaux ont été bien financés (entre 60% et 80% de subventions) et les dépenses supplémentaires ont été couvertes par de nouvelles recettes (des loyers nouveaux pour faire face par exemple à un nouvel emprunt).

MAIS IL NE FAUT PAS OUBLIER LES RECETTES DU LOTISSEMENT COMMUNAL LES FORILLES, TOUT DE MÊME ?

Oui et non. La vente des lots du lo-

tissement communal a généré un important excédent. L'opération est maintenant bouclée puisque le dernier lot a été vendu.

«Les recettes du lotissement ont surtout permis de préparer l'avenir. Elles n'expliquent qu'en petite partie le bon résultat de clôture»

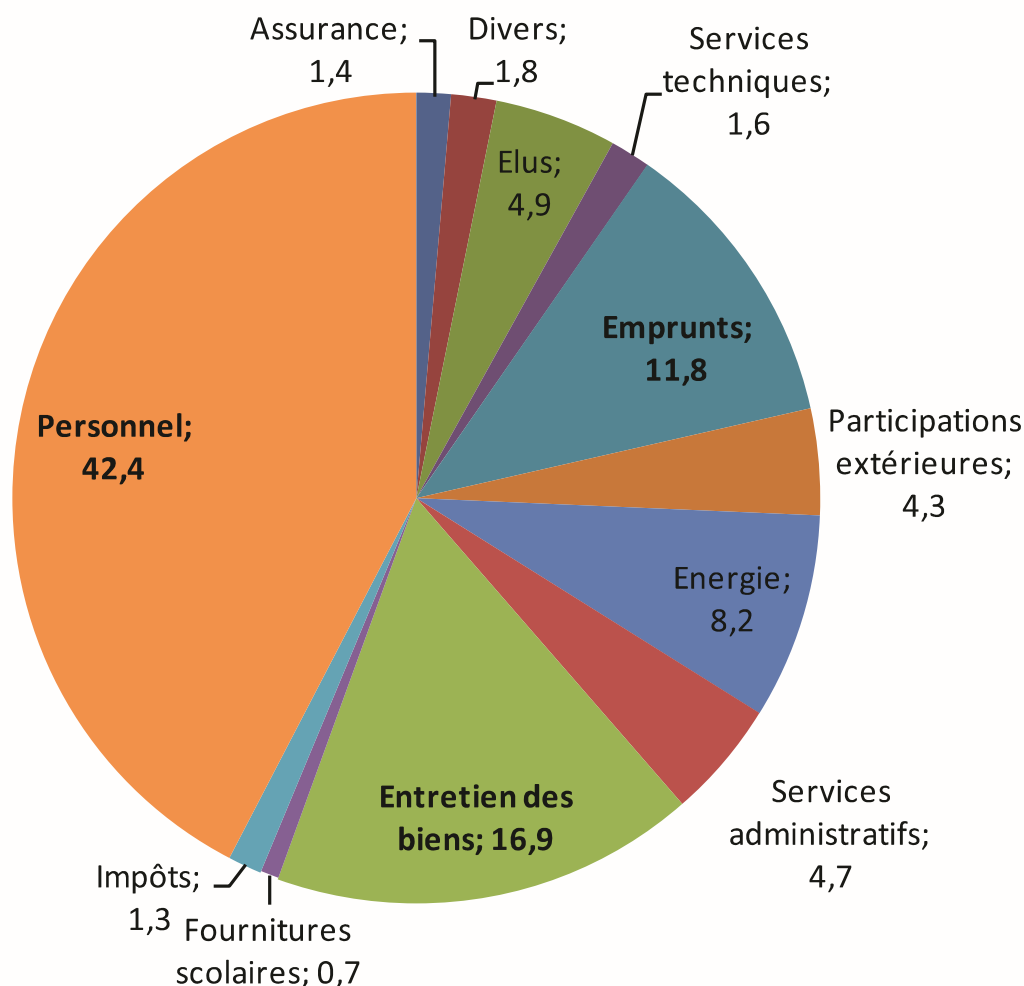
Mais les élus ont décidé que l'argent ainsi encaissé, de manière exceptionnelle, devait surtout servir à préparer l'avenir de notre commune et permettre son développement

futur : les recettes ont permis de financer l'acquisition des terrains Christophe et de la Grange Marcon. La municipalité maîtrise aujourd'hui tout le foncier entre la salle des fêtes et le nord de la

A Saint-Julien,
quand la mairie
dépense

100€,

elle consacre
(hors
investissement):





mairie. Tout ne sera pas aménagé dans l'immédiat. Tout le monde est néanmoins conscient que ce potentiel pourra permettre de nombreux projets dans les années à venir. Ces acquisitions ont été possibles grâce essentiellement aux recettes du lotissement (et à quelques subventions).

L'excédent du budget lotissement n'a impacté qu'à hauteur d'un quart / un cinquième le résultat de clôture de 190 000 - 200 000 € du budget communal. Le résultat de clôture est donc bien le symptôme d'une saine gestion

et non pas la conséquence d'une aubaine financière. Cette aubaine financière – le lotissement – a servi, redisons-le, essentiellement à investir pour l'avenir.

ET L'INVESTISSEMENT ?

La commune a toujours pu maintenir un niveau d'investissement non négligeable depuis 2008 ; ce-

lui-ci a à la fois permis d'entretenir et d'adapter le patrimoine communal (rénovation du clocher de l'église, construction

d'une rampe d'accès, entretien des routes ...), de rénover et améliorer des lieux de vie importants (salle du Fouillet, salle des fêtes, crèche...), de permettre le développement actuel de la commune (création de logements dans l'ancienne Poste, réseaux électriques

à La Prette, à la Madone, ...) et de préparer l'avenir de la commune (acquisitions foncières, élaboration d'une carte communale, d'une étude urbaine). Sur la période 2008 – 2013, ce sont presque 1 Million d'Euros qui ont été investis, sur le seul budget principal.

EN 2013, QUELLES SONT SCHÉMATIQUEMENT LES PRINCIPALES DÉPENSES COMMUNALES ?

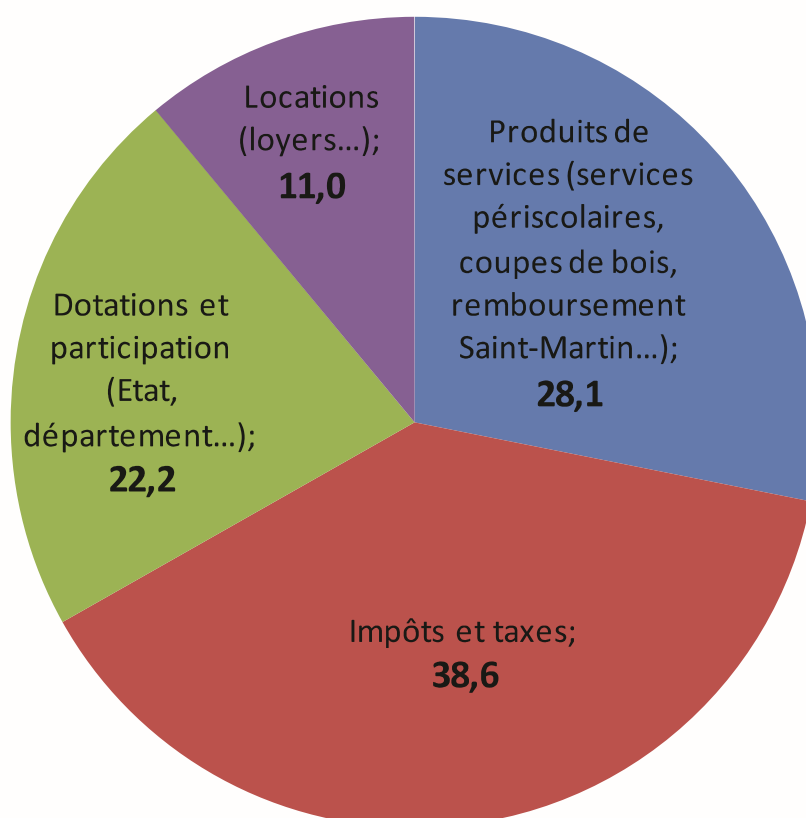
A côté des investissements évoqués ci-dessus (pour 2013, la salle des fêtes, la

carte communale, l'étude urbaine et l'achat de la grange Marcon), le budget communal c'est aussi une section de fonctionnement, à l'image de la diversité des actions communales, avec de multiples dépenses et recettes (voir diagrammes ci-contre).

«Près d'1 million d'euros ont été engagé en investissement depuis 2008»

A Saint-Julien, quand la mairie perçoit

100€, en fonctionnement, cela provient de



FINANCES

QU'EN EST-IL DE LA DETTE ?

Depuis 2008, seuls deux nouveaux emprunts ont été souscrits : le premier, à un taux préférentiel, l'a été pour financer les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste et la création de logements. Ce nouvel emprunt est « neutre » sur un plan budgétaire : les annuités sont en effet couvertes par le montant des loyers.

Le 2^e nouvel emprunt a été souscrit en 2013, pour la rénovation de la salle des fêtes : d'un montant

de 60 000€, sur une durée de 15 ans (voir dossier salle des fêtes), il a pris le relais d'un emprunt qui se terminait en 2013.

Dans le même temps, depuis 2008, d'autres emprunts se sont éteints, notamment sur le budget eau (et notamment en 2012, un emprunt souscrit en 1982 avec un taux d'intérêt de 10% !!). L'endettement est maîtrisé. En 2008, le montant des remboursements de la dette, tous budgets confondus, était de 38 084 € par an (intérêt et capital). Il sera de 31 532€ en 2014. Cela signifie une baisse de 17% en 6 ans.

ET NOS IMPÔTS ?

La question des impôts est sensible. Ces décisions ont des impacts directs sur la vie des habitants. Comme cela était rappelé, des hausses de 10% par an ont été imposées par la Chambre Régionale des Comptes. Depuis 2008, les élus ont veillé à contenir au maximum la pression fiscale. En 2013, c'est encore la stabilité avec une légère augmentation de 1% votée pour suivre aussi la hausse du cours de la vie : les dépenses

ont tendance à augmenter, de manière souvent plus rapide que les recettes (pensons par exemple aux 27 000€ de déneigement pour cet hiver rigoureux). Globalement, les taux sont restés stables depuis 2008 : durant 4 exercices budgétaires, il n'y a pas eu d'augmentation.

En outre, comme dans le même temps le nombre d'habitants

«Le niveau de la dette a baissé de 17% depuis 6 ans»

progresses, les recettes fiscales augmentent : nous sommes ainsi de plus en plus nombreux à

payer des impôts, sans qu'individuellement chacun n'ait nécessairement à en payer davantage

L'AVENIR SEMBLE DONC PLUTÔT SEREIN ?

Oui, même s'il faudra être vigilant. Le budget communal demeure un «petit» budget, donc fragile et il peut vite être impacté par des événements imprévus. Les idées ne manquent cependant pas.

Dans les années à venir, d'autres

«Les taux d'imposition n'ont quasiment pas augmenté»

gros travaux s'annoncent : construction d'une station d'épuration à La Martelière, travaux d'aménagement de la traversée du village, extension et mise aux normes de la crèche, aménagement de la grange Marcon et des terrains adjacents... Il conviendra donc d'avancer prudemment, d'étaler les investissements.

D'AILLEURS IL EST AUSSI QUESTION DE PROSPECTIVE. DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour les élus, il est très important

de travailler de manière prospective, c'est-à-dire de se projeter pour anticiper les conséquences financières de nos choix, avec notre percepteur Gilles Couiller, toujours très disponible.

Certes c'est un exercice délicat, on ne peut pas tout prévoir, il y a toujours des incertitudes. Cette démarche est néanmoins indispensable. Il faut élaborer une feuille de route, pour les 4 ou 5 prochaines années, en incluant le maximum d'éléments connus (extinction de la dette, stabilité du personnel...). C'est un document de travail que nous avons en permanence avec nous dans nos débats, que nous mettons à jour très régulièrement. C'est l'outil indispensable pour une gestion rigoureuse, ambitieuse et responsable. Agir aujourd'hui, sans compromettre notre capacité d'action future. Nous avons mis en place ces outils et nous sommes convaincus que cela sera d'une grande utilité pour les élus de demain.

SUBVENTIONS 2013

*Association les Yeux Fertiles: 200€ pour le Festival des Chapelles

*Association de Parents d'élèves: 960€ (120€ par enfant, comme le Département)

*Passeurs d'histoire : 200€

*Club Alpin Vercors Sud : 40 € / enfant (1 enfant inscrit)

*Vercors Ski de Fond : 40€ / enfant (4 enfants inscrits)

*Collèges - voyages scolaires : 10 € / jour / enfant (3 enfants concernés)

MONTANT TOTAL : 1 740€

— Bâtiments

SALLE DES FÊTES : FIN DE LA RÉNOVATION

Nous avons dit, dans le dernier bulletin municipal, notre volonté de voir entrepris le chantier de la salle des fêtes dès le printemps. L'appel d'offres a permis de retenir des entreprises et de respecter l'enveloppe estimée par l'architecte Daniel Bacquet. En dépit de quelques retards, les travaux ont pu démarrer en mars et devraient s'achever en juillet.

L'appel d'offres

Suite à la consultation des entreprises, le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes pour les travaux (prix HT)

Gros Œuvre-Couverture
SARL BLANC : 45 481 €

Cloisons-Isolation-Plâtrerie
Entreprise MEFTA-BELOT : 12 404€

Menuiserie Aluminium
Entreprise BOURGUIGNON :
21 461€

Menuiseries intérieures bois –
Faux Plafonds
Entreprise INVERNIZZI : 14 409€

Électricité – Courant faible
Entreprise SALLEE : 10 336 €

Plomberie-Sanitaire-Chauffage
Entreprise SALLEE : 8 611 €

Carrelage - Faïence
Entreprise ANGELINO : 15 120€

Peinture
Entreprise MEFTA-BELOT : 6 339 €

Coût total des travaux:
134 162€ HT soit 160 458€ TTC.
Rappelons que l'architecte Maître d'œuvre, Daniel Bacquet, avait estimé l'ensemble à 136 800 € HT soit 163 612 € TTC.
Il convient de rajouter aux coûts des travaux :



* les frais d'honoraire de l'architecte (13 692€ HT soit 16 374€ TTC)
* les honoraires de Qualiconsult, à qui ont été confiés les contrôles obligatoires, techniques et S.P.S. (3 462€ HT soit 4 141€ TTC).

**COÛT TOTAL DE
LA RÉNOVATION :
151 316€ HT
soit 180 973€ TTC**

Ce chiffrage ne tient pas compte des incontournables moins-values et prestations supplémentaires décidées durant le chantier. Ceux-ci n'impacteront que très marginalement l'enveloppe globale ainsi définie.

Le financement de l'opération

Se pose ensuite, et vous avez été plusieurs à nous interroger, la question du financement de l'opération. Le coût global de l'opération est donc de 180 973€ TTC.

C'est cette somme que la commune va payer courant 2013. Le financement se décompose en trois parties.

- Cette somme inclut la TVA (à un taux de 19,6%). Or, la commune retouchera une bonne partie de cette TVA, dans le cadre du Fonds de Compensation, appelé FCTVA (le taux est de 15,656%). En 2015, la commune percevra 28 333€ en remboursement. Comme la commune dispose de suffisamment de trésorerie, elle peut faire l'avance de cette somme.

- Les subventions : comme la commune récupère la TVA, toutes les subventions sont calculées sur le montant HT soit 151 316,69€. La commune a obtenu les subventions suivantes

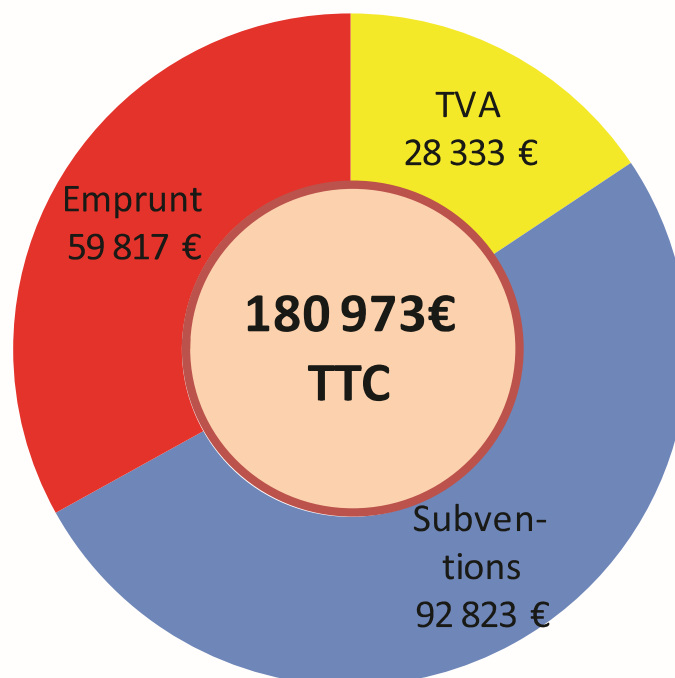
- o Département de la Drôme : 82 823€ soit 54,7%

- o Réserve Parlementaire d'Hervé

- Mariton : 10 000€ soit 6,6%.

«Près de 62% de subventions ont été obtenus sur le montant hors taxes»

Financement de la rénovation de la salle des fêtes



La commune a donc bénéficié de 61,3% de subventions sur cette opération, soit un montant total de 92 823€. Compte tenu du contexte, les élus sont satisfaits d'avoir pu atteindre ce niveau.

- Une fois les subventions déduites du montant HT, il reste 58 493€, somme à laquelle il faut ajouter un reliquat de 1 323€ (différence entre le taux de TVA à 19,6% et la taxe du FCTVA de

15,656%). La commune doit donc autofinancer 59 817€.

Les élus ont décidé de souscrire un emprunt de 60 000€ auprès de la Caisse d'Épargne, d'une durée de 15 ans à un taux de 3,43%.

Il s'avère que dans le même temps la commune vient de terminer de rembourser un emprunt : les annuités de cet ancien emprunt sont les mêmes que celles du nouvel emprunt souscrit.

Ainsi l'opération de rénovation de la salle des fêtes, une fois terminée et la TVA reversée, n'aura



SALLE DES FÊTES

eu qu'une incidence limitée sur les finances communales : elle n'aura pas entamé la capacité d'autofinancement de la commune (puisque nous avons emprunté) et n'aura pas conduit non plus à augmenter le taux d'endettement (puisque le nouvel emprunt a pris le relais d'un prêt éteint).

Comptes-rendus de chantiers

Le chantier a démarré début mars. Les différents corps de métiers se sont relayés, sous la conduite de l'architecte Daniel Bacquet. Tous les lundis, l'architecte, les élus et les entreprises se sont retrouvés à 14h pour une réunion de chantier.

Il a tout d'abord fallu procéder à la construction de l'extension au nord du bâtiment existant (creusement des fondations, murs, charpente, couverture, coulage de la dalle, pose des menuiseries extérieures...). Dans la salle existante, les anciens WC et une partie de la cuisine ont été démolis. Une ouverture nouvelle (une fenêtre) a été créée entre les anciens WC et la salle, sur le modèle de l'ouverture déjà existante côté cuisine (tout le monde croyait que l'ouverture existait déjà, ce qui n'était pas le cas : seul un trompe-l'œil avait été réalisé !).

La totalité des portes et fenêtres a été changée.

Dans l'ensemble du bâtiment, électriciens et plombiers ont déployé les réseaux secs et humides et tous les murs ont été bien isolés, notamment les murs extérieurs (y compris évidemment les coulisses).

Le plafond a été rabaissé, un nouvel éclairage installé, le système de chauffage repris.

Une chape a été coulée au sol, puis le carrelage posé.

Une isolation acoustique en bois a été déployée sur certains murs. Pour terminer, les sanitaires sont installés dans l'extension ; l'ouest du bâtiment existant (de part et

d'autre de l'ancienne entrée) sera aménagé en coin bar et réchauffe-plat (évier, plan de travail...).

Certains murs seront faïencés, d'autres peints. En extérieur, il faudra enduire les façades de l'extension, reprendre une partie des façades de l'ancien bâtiment (autour notamment de l'ancienne entrée qui deviendra issue de secours).

Le sol de l'entrée extérieure du bâtiment (côté extension) sera en enrobé afin d'être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il ne restera alors qu'à couper le ruban et à convier tout le village à inaugurer comme il se doit la salle des fêtes rénovée .

Inauguration de la
salle des fêtes le
samedi 7 septembre
2013 à 11h



École

École élémentaire

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

par Nadège Fillet

La réforme des rythmes scolaires annoncée par le ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, a largement occupé l'actualité cet hiver et ce printemps. Au programme : le retour à la semaine de 4 jours et demi. Pour les municipalités, après la décision de reporter l'entrée en vigueur à la rentrée 2014, vient maintenant la préparation de la mise en oeuvre afin que cette évolution soit la plus bénéfique possible pour nos enfants. Explications.

Présentation de la réforme

C'est par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire que le ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, a choisi d'amorcer le Projet global de refondation de l'école.

Ce décret vise la modification du rythme actuel de l'organisation du temps scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Une réforme pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves

Il est fait un constat accablant autour de notre école. Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves. En effet, le nombre de jours d'école est le plus faible d'Europe soit 144 jours contre 187 en moyenne, la semaine la plus courte avec 4 jours contre 5 voire 6 jours chez nos voisins,

l'année scolaire est concentrée sur seulement 36 semaines et le volume horaire annuel d'enseignement est très important avec 864 heures contre 774 à 821 heures en moyenne au sein de l'OCDE.

Cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages.

Dans un rapport de 2010, l'Académie nationale de médecine soulignait que la désynchronisation des enfants, c'est-à-dire l'altération du fonc-

« 144 jours d'école par an en France contre 187 en moyenne en Europe »

tionnement de leur propre horloge biologique lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'en-

vironnement, entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage. Dans le même sens, des pédiatres et chronobiologistes ont, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations, qui ont été largement partagées lors de la concertation pour la refondation de l'école.

LES PRINCIPES FIXÉS PAR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin.
- Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines.
- La journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5h30 et la demi-journée de maximum 3h30.
- La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30

Certains de ces principes généraux pourront faire l'objet de dérogations, sous certaines conditions, à savoir la présentation d'un projet éducatif territorial ayant des particularités justifiant des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes. Ces dérogations pourront consister dans le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin ou dans l'allongement de la journée ou de la demi-journée au-delà des maxima prévus.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Les activités pédagogiques complémentaires remplacent l'aide personnalisée, qui est supprimée dans le cadre de la réforme. Les 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires,

qui seront assurées par les enseignants, serviront non seulement à apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages mais aussi à accompagner le travail personnel des élèves ou à organiser une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

Elles offriront ainsi un champ beaucoup plus large d'activités pédagogiques et concerneront ainsi un nombre plus important d'élèves, qui pourront y participer à différents moments de l'année par

des groupes restreints. Les activités pédagogiques complémentaires font partie intégrante des obligations de service des enseignants

mais elles ne relèvent pas du temps obligatoire pour les élèves : elles nécessitent de recueillir l'accord des parents. En revanche, les élèves inscrits à ces activités s'engagent à y être présents.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le PEDT est à l'initiative de la collectivité territoriale. Il formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps des enfants.

Les trois grandes étapes de la procédure d'élaboration :

- La présentation d'un avant-projet aux services départementaux de l'éducation nationale et à la direction départementale de la

cohésion sociale avec le périmètre du territoire concerné et la durée de l'engagement, les ressources mobilisées et les types d'activités prévues.

- L'approfondissement de la concertation et la formalisation du projet avec un état des lieux, le public ciblé, les objectifs et effets attendus, les opérateurs pressentis (associations et services), la structure de pilotage et les modalités de bilan.

- La validation du projet et l'engagement contractuel : le projet est transmis à la direction des services départementaux de l'éducation nationale et à la direction départementale de la cohésion sociale qui organiseront conjointement la validation.

La réforme dans notre RPI

Dans la réflexion qui s'est déjà largement engagée entre les municipalités, les enseignants et les parents délégués, il a été évoqué un certain nombre de points.

Tout d'abord, une réalité dans nos écoles. Sur 62 élèves, durant la pause méridienne, nos services accueillent entre 20 et 25 élèves tous les jours pour Saint-Martin et, 5 à 6 élèves pour Saint-Julien. L'accueil péri-scolaire comptabilise 8 élèves en moyenne.

Une navette dessert nos deux écoles chaque jour aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école, ce transport s'articule avec le transport des collégiens.

L'actuelle aide personnalisée a été mise en place le mercredi matin

ÉCOLE

par certains enseignants.

La restauration méridienne et l'accueil péri-scolaire sont en gestion directe par les communes. Ce sont des services assez récents (10 ans pour la cantine de Saint-Martin, 7 ans pour l'accueil péri-scolaire et 2 ans pour la mise en place de la salle hors-sac de Saint-Julien) et payants. Ces services nécessitent l'emploi de 3 personnes.

C'est avec l'ensemble de ces modalités techniques que nous devons réfléchir pour mettre en place de nouveaux rythmes, mais surtout avec comme priorité l'intérêt des élèves.

Comment ne pas alourdir les journées des enfants ? Comment répondre aux besoins physiologiques des élèves en maternelle et de ceux en élémentaire ?

Comment maintenir une qualité de service qui permettra aux en-

fants d'arriver en classe dans les meilleures dispositions pour les apprentissages ?

Nous devons, municipalités, enseignants et parents, répondre à ces questions en tenant compte des réalités propres à notre RPI

avant février 2014. Nous avons la certitude que nous trouverons une solution adaptée dans l'intérêt de nos enfants, le travail de concertation engagé depuis plusieurs années entre les différents partenaires est notre force.

INFORMATION AUX FAMILLES RÉUNION DU 5 JUIN 2013

A compter de septembre 2014, les écoles de Saint-Martin et de Saint-Julien s'ouvriront sur des nouveaux rythmes scolaires. Les communes de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont choisi de favoriser la réflexion et la concertation pour mettre en œuvre cette réforme.

Le mercredi 05 juin, à l'école de Saint-Martin, les parents et les futurs parents de nos communes ont été conviés à une réunion de présentation de la réforme. Suite aux interrogations des parents, un questionnaire sera proposé aux familles dès la rentrée 2013 afin de mesurer les contraintes et les attentes des familles. De plus, il est envisagé de poursuivre une réflexion commune et globale avec les parents, les enseignants, les associations et les élus de nos deux municipalités durant l'année scolaire 2013/2014 afin de mettre en place un projet ambitieux pour nos enfants et pour l'école. Un projet prenant en compte nos réalités locales devrait permettre une mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les meilleures conditions pour la rentrée 2014.

DU R.P.I. AU S.I.V.O.S.

Depuis la rentrée scolaire 1990, les communes de Saint-Julien et de Saint-Martin ont choisi de mettre en place un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Cette décision permettait de faire face à une baisse des effectifs, particulièrement à Saint-Julien. Afin d'éviter de voir ce village sans école, le RPI était alors une solution salvatrice.

Le fonctionnement est simple, chaque école rassemble les élèves des deux communes par niveau pédagogique et garde son statut juridique et sa direction d'école. Donc à Saint-Julien, c'est l'école maternelle et à Saint-Martin, l'école élémentaire. Depuis la création du RPI, de nouveaux services se sont joints à l'école : la restauration dans les deux écoles et un service de garderie péri-scolaire. L'ensemble de ces services et le fonctionnement propre des écoles nécessitent une collaboration croissante entre les deux communes. Actuellement, c'est une commission scolaire intercommunale qui traite un grand nombre de questions communes, et chaque municipalité gère en direct l'équipement et le fonctionnement de l'école sur sa commune. L'accord contractuel qui lie les deux municipalités est basé sur

une participation financière au prorata des effectifs d'enfants de chaque commune.

Depuis 2 à 3 ans, face à des questions nouvelles sur les divers fonctionnements des services autour de l'école, à la réforme des rythmes scolaires, à la gestion du personnel, il apparaît la nécessité d'affiner les modalités de collaboration entre les deux communes. Même si la création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) est le niveau de collaboration supérieur, les communes de Saint-Martin et de Saint-Julien ont décidé, avant de franchir le pas, de mettre en place une convention.

Cette convention, qui devrait être signée en septembre 2013 lors d'un Conseil municipal exceptionnel avec les conseillers de Saint-Julien et de Saint-Martin, doit recenser tous les points relatifs aux questions scolaires et extra-scolaires. Pour chaque point il sera convenu d'un ensemble de règles de fonctionnement. Pour le financement des voyages scolaires par exemple, une ligne commune de financement devrait être convenue.

Cette convention devrait permettre une harmonisation des pratiques et permettre de renforcer les liens entre nos communes.



PETITE ENFANCE suite

par Nadège Fillet

L'extension de la crèche

COMME INDIQUÉ DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO DU LOU BECAN, UN PROJET D'EXTENSION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CRÈCHE EST ENVISAGÉ AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE MISE AUX NORMES.

Les élus ont choisi d'intégrer ce projet dans une réflexion plus globale de création d'un pôle enfance incluant les services de restauration méridienne et d'accueil périscolaire.

Pour accompagner leur réflexion, une mission d'étude a été confiée au CAUE. Le document de travail qui a été élaboré recense les différentes possibilités d'extension :

- Construction d'une extension au nord du bâtiment actuel, dans le terrain acheté à Yvonne Christophe.

- Extension dans l'actuel préau de l'école, avec la nécessité de restructurer l'espace cour-préau pour l'école.

- Extension de la crèche dans les locaux de la mairie, avec déplacement de la mairie dans la grange Marcon, après réhabilitation.

Ce projet d'extension est accompagné de la nécessité de créer 2 places supplémentaires dans le multi-accueil des Vercoquins afin de bénéficier de subventions intéressantes de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal a décidé de

poursuivre l'étude du projet, et de recruter un maître d'œuvre chargé d'étudier la faisabilité et le coût financier des différentes possibilités.

Une nouvelle convention avec le CAUE a été mise en place par le biais de l'adhésion de la CCV. Cette convention a pour finalité de recruter le maître d'œuvre et d'assurer le suivi de la mission jusqu'à la validation d'un APS (Avant-Projet Sommaire).

Face à l'ampleur du projet et la nécessité de travailler en cohérence entre les différents partenaires, un comité de pilotage a été réactivé.

Suite à la délibération en date du 13 mai 2013, validant le projet d'extension de la crèche, et décidant d'engager les études nécessaires pour aboutir à un Avant-Projet Sommaire, le conseil municipal décide, en collaboration avec le CAUE, de lancer un avis d'appel à candidatures pour le recrutement d'un architecte.

Le bureau d'études aura à étudier 3 scénarios possibles, dont, en priorité la possibilité d'une extension de la crèche dans les locaux de la mairie, avec déplacement de la mairie dans la grange Marcon, après acquisition de celle-ci par la commune.

L'échéancier fixé est le suivant :

juin 2013 : lancement de l'appel à candidatures

septembre 2013 : entretiens avec les candidats présélectionnés et choix définitif du bureau d'études.

janvier 2014 : rendu de l'Avant-Projet Sommaire qui permettra de procéder aux demandes de financement auprès du Conseil Général, de la Préfecture et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il sera laissé l'initiative du lancement des travaux à la prochaine équipe municipale.

La scolarisation précoce

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ D'OUVRIR L'ÉCOLE MATERNELLE À LA SCOLARISATION PRÉCOCE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014.

Jusqu'à la rentrée 2012/2013, étaient inscrits à l'école maternelle de Saint-Julien, les enfants ayant 3 ans révolus à la rentrée de septembre et ceux ayant 3 ans jusqu'au mois de décembre de l'année en cours.

Cependant, la scolarisation jusqu'à 6 ans n'étant pas obligatoire, l'inscription en école maternelle n'est pas systématique. Elle n'est pas systématique pour deux raisons, la famille peut faire le choix de ne pas inscrire son enfant à l'école maternelle et, la municipalité peut être dans l'incapacité d'accueil-

lir les enfants de moins de 6 ans dans des conditions adaptées.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les modalités d'inscription ont été revisitées. En effet, la réglementation stipule que les inscriptions à l'école maternelle relèvent de l'avis du Maire au regard des conditions et de la capacité d'accueil de l'école. Les élus ont donc orienté leur réflexion autour des conditions actuelles d'accueil des élèves. L'ensemble des points suivants a été évoqué et a permis aux élus de se pencher sur les possibilités de mettre en place une scolarisation précoce. On parle de scolarisation précoce lorsque sont inscrits à l'école maternelle des enfants avant leurs 3 ans révolus.

Les points qui ont permis à l'équipe de se positionner favorablement pour l'année scolaire 2013/2014 pour cette scolarisation précoce sont les suivants :

- Les effectifs de l'école maternelle pour cette année scolaire sont de 14 élèves.
- Notre école a la capacité d'accueillir au moins 31 élèves, ce



qui a été le cas l'année scolaire 2006/2007.

- L'emploi d'une ATSEM (aide maternelle) à plein temps.
- Le fait que cette scolarisation précoce est révisable chaque année au regard des conditions d'accueil, notamment des effectifs.
- L'avis consultatif favorable de M. HESS, inspecteur de l'éducation nationale pour notre circonscription.
- Il a été aussi noté la politique nationale de relance de cette forme de scolarisation.

Cependant, afin de ne pas mettre l'école et le multi-accueil des Vercoquins en concurrence, il a été

décidé de ne pas ouvrir les inscriptions à tous les enfants de moins de 3 ans mais seulement, de permettre une rentrée en début d'année civile aux enfants ayant 3 ans et dont « la maturité est suffisante ». Cela semble correspondre par ailleurs, à une demande récurrente des familles relative aux enfants nés en début d'année.

Cette problématique nouvelle pour notre municipalité et la proximité de la crèche et de l'école ont fait germer l'idée de la création d'une classe passerelle (mi-temps à l'école, mi-temps à la crèche), mais cela est un autre chantier pour les années à venir...



LA SALLE HORS SAC UN BILAN TRES POSITIF!

Depuis 2 ans maintenant, un service de salle hors-sac est mis à la disposition des familles pour les élèves de l'école maternelle. Ce service, géré par la municipalité, est encadré par Maïté Vallet. Il dispose de 10 places journalières et il a lieu dans la salle du Fouillet.

Depuis sa création, ce service ne dément pas de son utilité pour les familles. En effet, le taux de fréquentation est largement correct avec en moyenne 6 à 7 enfants tous les jours. Et des familles qui semblent très satisfaites de la qualité de l'encadrement. Il faut dire que les pique-niques hebdomadaires, quand la météo l'autorise, sont très appréciés des enfants !

Ce service est reconduit pour l'année scolaire 2013/2014.

ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU S.D.E.D

par Gilles Chazot

Les élus ont décidé de confier la compétence éclairage public au S.D.E.D., SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA DRÔME. Retour sur une décision

L'éclairage public de la commune compte 65 points lumineux (village et hameaux).

Le coût de l'abonnement et de la consommation électrique est de 2527€ (en 2010) et de 3104€ (en 2011).

A cela s'ajoute le coût des interventions en cas de panne (552€ en 2010 et 957€ en 2011).

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme a effectué un diagnostic sur la commune afin de proposer des solutions permettant de réaliser des économies.

Ce diagnostic a permis de cartographier tous les points lumineux et armoires électriques associées. Il en ressort que 90% des luminaires sont vétustes et que 3 armoires sur 5 sont non conformes.

90% des points lumineux sont équipés d'ampoules «BF» (vapeur de mercure). Ces ampoules ont un rendement (puissance/rendu lumineux) médiocre et consomment plus en vieillissant. Elles ne seront plus commercialisées en 2015. Elles peuvent être remplacées par des ampoules «S.H.P.» (vapeur de sodium) qui ont un meilleur rendement, à condition de changer l'électronique qui gère la puissance. Cela représente un coût de l'ordre de 600€ par point lumineux !

«Le coût du renouvellement intégral du parc (39 000€ environ) a convaincu les élus de transférer la compétence éclairage au SDED au moins pour 8 ans»

Le conseil a donc choisi de transférer la compétence de l'éclairage public au S.D.E.D pour une durée de 8 ans. Cela implique que le SDED va prendre en charge à la

LE S.D.E.D.

Mission du S.D.E.D (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme) :

Organisation et contrôle de la distribution de l'électricité.

Maître d'ouvrage unique de tous les travaux d'électrification rurale (renforcement, création ou extension des réseaux).



fois les travaux d'investissement (réfection des armoires, remplacement des points lumineux, travaux neufs) et supporter les charges de fonctionnement (intervention en cas de panne).

La procédure ne change pas, c'est la mairie qui déclare les pannes au SDED.

Les délais d'intervention varient suivant la gravité de la panne et vont de 4 heures en cas de danger immédiat (lampadaire renversé) à 3 jours ouvrés.

Une maintenance préventive est prévue tous les 3/4 ans pour changer les ampoules afin de prévenir les pannes et de conserver

un éclairage optimum.

Une assistance est aussi prévue pour intervenir sur la pose des guirlandes de Noël.

Ce transfert permettra à la commune de « lisser » ses dépenses de fonctionnement tout en mettant à neuf le parc qui permettra de réaliser une économie de 30% minimum sur la facture d'électricité.

«La commune reste propriétaire du parc. Rien ne peut se faire sans son aval»

D'autres économies sont envisageables en utilisant la « bi puissance », c'est à dire que la puissance fournie varie pendant la nuit (économie de 17% supplémentaire).

Pour cette année il est prévu de remettre aux normes les

armoires électriques et de remplacer les cellules photo électriques qui déclenchent la mise en route ou l'arrêt de l'éclairage par des horloges astronomiques qui permettent une gestion plus fine et plus souple.

En 2014 il est prévu le remplacement des luminaires du village. Suivra ensuite le remplacement des luminaires des hameaux.

Ce schéma directeur n'est pas figé et peut évoluer suivant les besoins de la commune, qui reste maître des décisions sur le choix et l'emplacement des points lumineux.

Coût /an pour la commune :
Fonctionnement : 23€ par point lumineux soit 1495€
Investissement : 9€ par habitant soit 2160€

UNE CHARGE IMPORTANTE ET UNE QUESTION SENSIBLE

L'éclairage public des voies communales relève des dépenses courantes d'une mairie. Celui-ci a été déployé au fur et à mesure que progressait l'électrification rurale de nos communes. Sur la commune de Saint-Julien, le nombre de points lumineux est important, ce qui s'explique par l'étalement de l'habitat en plusieurs hameaux. Sont ainsi recensés plus de 65 lampadaires. L'éclairage public représente environ le quart des dépenses énergétiques de notre commune. La consommation coûte entre 2500 et 3000€ et l'entretien du parc de lampadaires de 800 à 1000€ par an.

L'évolution du déploiement actuel de lampadaires est souvent évoquée. C'est une question qui reste très sensible avec deux exigences, parfois vues comme potentiellement contradictoires : le sentiment de sécurité lié à la présence d'un point lumineux à proximité d'une habitation ; la nécessité d'en réduire le coût financier et surtout énergétique.

DES NOUVELLES DU RÉSEAU ADN

Depuis plus de deux ans, avec le réseau Ardèche Drôme Numérique, les habitants de Saint Julien peuvent choisir leur opérateur téléphonique sans payer l'abonnement de l'opérateur historique (c'est ce que l'on appelle le dégroupage total).

Grâce à la fibre optique qui traverse le canton, vous pouvez souscrire à une offre internet haut débit, téléphonie illimitée, et télévision, sans passer par une solution de type antenne, satellite, à condition de respecter une distance maximum entre l'habitation et le central téléphonique.

Rappel :

A.D.N. est un projet initié par le conseil général des deux départements et par la région Rhône Alpes. Par délégation de service public la société ADTIM a déployé le réseau de fibre optique, et a relié le central téléphonique (le départ des câbles de téléphone) à ce dernier. Il est ouvert à tous les opérateurs.

« Bouygues » et « SFR » proposent des offres « Triple Play » (téléphonie, télévision, internet). « Pritel » Un autre opérateur propose une solution sans télévision. Pour plus de renseignement : 0 810 260 726

Évolution :

D'ici 2022 l'objectif national est de proposer le très haut débit en emmenant la fibre optique dans les maisons. C'est un projet ambitieux car le fil de cuivre de téléphone que nous connaissons depuis des décennies serait remplacé par cette fibre qui a l'avantage de porter un signal sur de très grandes distances sans pertes. Les débits pour internet et pour la télévision seraient alors multipliés par 10, 100 et plus encore dans l'avenir.

« La réalisation de cet objectif nécessitera la mobilisation de toutes les collectivités locales, notamment les communautés de communes. »

(Source : lettre d'information ADN. Avril 2013)

>> LE VILLAGE

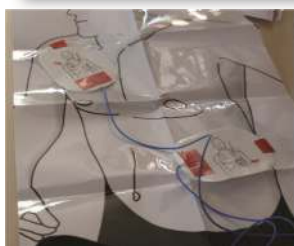
LA VIE DU VILLAGE

Rétrospective en texte et en photos sur quelques évènements marquants du semestre écoulé.



FORMATION POUR L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur (DAE), installé à l'extérieur de la mairie, sur le mur sud situé vers l'entrée de la salle du Fouillet. Courant janvier une formation organisée par le fournisseur de cet équipement a rassemblé une quinzaine de personnes. Pour présenter le fonctionnement de l'appareil, répondre aux questions, mais aussi rassurer sur l'utilisation du DAE.



LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ



Une quarantaine de personnes ont participé à la traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal. A côté des habitants, étaient également présents Claude Vignon, conseiller général et maire de Saint-Martin, Marcel Algoud, maire de Saint-Agnan, le commandant de brigade de gendarmerie, le trésorier et percepteur du canton ainsi que d'autres élus des communes voisines.



LE REPAS DE LA SAINT-BLAISE



LA PAROLE À...

L'Amicale Sportive

«Si la Vogue de « Saint Blaise » m'était contée.

C'est pour poursuivre cette tradition que l'Amicale Sportive et Culturelle de Saint-Julien-en-Vercors organise depuis quelques années cette journée. Cette année ce fut exactement le 3 février 2013. L'historique de « Saint Blaise affiché dans la salle des fêtes par Françoise Chatelan a permis aux convives de se remémorer de belles fêtes dans cette même salle. Notre plus ancien adhérent ne me démentira pas.

Comme les soirs de fête au village, ce midi-là, la « marquissette de Jo » accompagnait l'apéro. Ce fut l'occasion d'accueillir 50 personnes, notre maire et sa famille et de nouveaux jeunes habitants. L'organisation de ces grandes tablées conviviales est un moment important de notre association mais aussi nous l'espérons un instant chaleureux au cœur de l'hiver particulièrement enneigé cette année, où les habitants de Saint Julien et des villages environnants peuvent se retrouver.

Tout repas qui se respecte à Saint Julien en Vercors se termine soit par une partie de boules soit par une coinche, par conséquent c'est avec un grand plaisir que les équipes se sont « affrontées » avec un acharnement coutumier, les cartes en mains jusqu'en début de soirée.

Pour l'Amicale Sportive et Culturelle, cette date marque l'ouverture de la saison et la présentation de notre calendrier. 26 personnes ont déjà adhéré pour la saison 2013, c'est un excellent début, mais nous attendons avec impatience les beaux jours pour se retrouver à nouveau au cœur du village sur notre terrain de boules.

Voici le programme ; espérons que vous serez nombreux à participer.

Samedi 20 juillet 2013 à 14h : Concours de Boules. 5 € pour les sociétaires et 7 € pour les autres.

Samedi 10 août 2013 à 14h : Pétanque à la mêlée. 6 €.

Jeudi 15 août 2013 à 9h30 : Concours de boules à la mêlée, 8€ et pour ceux qui le souhaitent, un repas à midi pour 10€.

Mais très important, avec les beaux jours les entraînements reprennent et l'été ils s'intensifient : tous les mercredis, samedis et dimanches à partir de 14h30.» La présidente, Corinne Bonney



LE CONCOURS DE COINCHE



LA PAROLE À...

Le Club Les Jonquilles

«Le Club des Jonquilles a redémarré l'année 2013 avec toujours ses rencontres du mercredi.

Cet hiver le Club a été très fréquenté. Pour rompre avec la solitude, le froid, la grisaille et la neige, chacun est venu chercher un peu de distraction avec les parties de coinche acharnées pour certains, jeux de rami ou de Rumikub pour les autres. Les après-midi se terminent par un copieux goûter, café, chocolat et gâteaux.

Le 2 mars, nous avons réalisé notre traditionnel concours de coinche, toujours très achalandé au niveau des lots, très prisé par toute la population du plateau du Vercors et alentours, et agrémenté d'un buffet appétissant et varié.

Dans chaque commune, un joueur a gagné un jambon et parfois deux !!!

Quelle chance et quel succès !

Nous remercions encore toutes les personnes qui ont aidé par leurs dons et tous les adhérents qui se sont impliqués pour que cette animation soit encore une réussite.

Notre prochaine rencontre sera le pique-nique prévu pour le mercredi 26 juin 2013 au pavillon de la chasse aux Orcets.

Préparez vos jeux de boules et de cartes pour une après-midi détente et chaleureuse, comme d'habitude. A très bientôt. La Présidente»

UN PRINTEMPS PLUVIEUX... Ci-contre, les sanitaires de l'aire de pique-nique, transformés en lac lors d'importantes chutes d'eau (et fonte de neige).

LE DÉFILÉ DU 8 MAI



Avec une météo clémente, chose rare ce printemps, une vingtaine de personnes ont assisté à la cérémonie du 8 mai 2013 pour célébrer le 68e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la guerre en Europe. Le cortège s'est rendu au monument aux morts du village : une



gerbe a été déposée et le message du ministre lu. Au monument aux morts de la croix, après un nouveau dépôt de gerbe, deux jeunes filles Ambre et Oliona - que la municipalité remercie chaleureusement

- ont lu le message de l'U.F.A.C. (anciens combattants). La

cérémonie s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié que la mairie a offert à la salle du Fouillet.





LA PAROLE À...

Passeurs d'histoire

« Du 18 au 20 mai s'est tenu en Vercors un événement culturel basé sur la littérature orale, il est l'oeuvre du travail acharné d'une petite et toute nouvelle association locale « Passeurs d'histoire ».

Le festival a débuté par une scène libre dans un lieu consacré depuis 20 ans au conte : l'Auberge de Malaterre créé par deux hôteliers, conteurs et militants du patrimoine local des Quatre-Montagnes : Lydia et Bernard Chabert.

La salle la plus remplie fut celle qui accueillait Simon Gauthier, conteur du Québec, il nous a raconté avec sa fougue, sa douceur et sa gentillesse habituelle l'épopée d'une vie : l'histoire vraie de Pierrot, chanteur de variété devenu « le Vagabond Céleste ».

La deuxième compagnie invitée s'appelait Audigane, elle est composée d'un couple d'authentiques manouches, l'une contant, l'autre s'affairant sur son piano à bretelle. Ils nous ont parlé du voyage, bien sûr mais aussi de l'éducation des enfants, sans oublier de regarder en face de vieilles histoires de poules volées...

Deux spectacles venus de loin et célébrant le voyage car l'intérêt pour les cultures populaires ne peut se réduire à la valorisation de l'enracinement.

Un spectacle plus discret s'est tenu dans le cadre à haute portée symbolique de la chapelle St Alexis, (site d'un très ancien pèlerinage Vertacomoricorien qui se tenait la deuxième semaine de juillet).

LES CHEVAUX DE LA NUIT est une création portée par deux conteurs associés au centre des Arts du Récit de Grenoble dont l'un habite sur le plateau, qui ont pour l'occasion associé contes et chansons traditionnelles accompagnées à la vielle et à l'accordéon par Patrice.



Elisabeth Calandry a parlé de certaines créatures féminines et lumineuses dont elle nous a présenté la géographie et les différences locales : à la différence des géantes de Maurienne qui vous menacent de leurs pulpeux appâts, les fées du Vercors sont délicates, légères et serviables (en tout cas celles qui fréquentent Prâ-l'étang, la mare de Gèvres et la fontaine de Carrette). Les récits d'Elisabeth tirent leur substance des enquêtes réalisées en Vercors par Charles Joisten, en 1952.

L'incroyable collecte de contes populaires réalisée par Charles Joisten (ethnologue autodidacte originaire de Gap et conservateur du musée dauphinois de 1970 à 1981) est plus connue que sa recherche sur les créatures fantastiques des Alpes dont un chapitre concerne le Vercors.

Patrice Weiss s'est attaché à exprimer les peurs nocturnes et croyances sur la mort par deux récits archétypes localisés pour l'occasion sur le Vercors, *LA FIANCÉE DU MORT* et *LES CHEVAUX DE LA NUIT*. En effet, la lecture des chansons traditionnelles recueillies par Villars-Gautier dans les Quatre-Montagnes (1920) et en 1890 par Vincent d'Indy dans le Vercors, (à cette époque la dénomination ne concernait que la vallée de la Vernaïson,) montre que le surnaturel et le merveilleux plus ou moins imprégné de religion y tenait une grande place... ainsi que de très troublantes histoires de contact avec l'autre monde.

Une conférence de Brigitte Charnier, docteur es lettres sur la très célèbre chanson traditionnelle de la Blanche biche, a permis de situer dans une perspective historique notre goût pour l'étrange et la tradition... et de parler de cette très ancienne maladie qui consiste à voir du celtisme partout

Deux balades contées (promenades ponctuées de récits en des lieux particulièrement choisis) se sont déroulées l'une en plaine d'Herbouilly (Thierry Abbat) et l'autre en forêt de l'Allier à partir du clos de la madone (Patrice Weiss). Que raconter au fil du chemin ? Surtout des contes étiologiques qui sont des explications poétiques de la réalité : Pourquoi le frêne a-t-il des bourgeons noirs, Pourquoi le bouvreuil a sur lui le rouge de l'amanite et le bleu de la belladonne ? Pourquoi le merle a le bec jaune... Il serait tentant d'y ajouter les très nombreuses interrogations posées par le patrimoine local (localisation des carrières de lauze, grandes périodes d'apparitions mariales au 17ème siècle et au 19ème en Royans et Vercors, les niches à ruches des murets de soutènement, le mystère de la répartition de certaines formes architecturales (l'escalier à moineau est connu en Vercors et en Ariège ???), les innombrables problèmes toponymiques locaux (le Fouillet est un diminutif de *fau*, " faucon " terme désignant le col durant la période romane). Toutes questions qui n'ont rien à voir avec le merveilleux mais qui sont des énigmes et des interrogations qui interpellent chacun de ceux qui parcourent le paysage (hormis ceux qui « se font » le Vercors à 120 km à l'heure).

La richesse d'une région c'est aussi la richesse de la mémoire des hommes et des femmes qui ont fait le paysage, par de multiples activités passées, rigoles de souvenirs individuels qui convergent dans le grand fleuve de l'histoire humaine.

On trouve dans ce flot chatoyant des histoires vraies,

(modestes ou surprenantes, toujours respectables), des savoir-faire (actuels ou en voie de disparition), des croyances (anciennes ou actuelles) et des bribes de littérature orales (termes dialectaux, histoires, devinettes, at-trapes, farces, menteries ...). Ce flot très imparfaitement connu... mériterait une recherche méticuleuse, par l'enquête et l'exploration des sources écrites.

Souhaitons que Passeurs d'Histoire renouvelle l'aventure et ose proposer en 2014 un deuxième festival du Conte et de l'Imaginaire en Vercors...

Que la prochaine édition continue à éveiller l'attention sur des conteurs venus du lointain et sur les traditions orales des Alpes et du Vercors.»

Patrice Weiss



LA PAROLE À...

Les éleveurs du Vercors

«Après avoir vécu une fête du Bleu exceptionnelle par l'implication, la solidarité, la joie ... de beaucoup d'éleveurs que nous remercions une fois de plus, il fallait souffler un peu. L'année 2013 a débuté par la participation et présentation de quelques bêtes au comice de la foire d'Hauterives. Elles ont fait honneur aux éleveurs du Vercors.

Suite à l'assemblée générale, des projets sont à l'étude :

-4 août 2013 à la Chapelle en Vercors, fête des éleveurs avec gym cana de tracteurs, batteuse, jeux pour enfants, démonstration, buvette et casse-croûte.

-Février 2014 : salon de l'agriculture, 2 jours en bus avec visite des monuments de Paris pour environ 250€

-Été 2014 : fête du Bleu à Saint Agnan ?? nous pouvons y croire ! A bientôt pour préparer tout ce programme avec beaucoup de bénévoles.» Le président Emmanuel Drogue



LA PAROLE À...

LA F.N.A.C.A. Vercors

«Le 19 mars 2013 le défilé avec dépôt de gerbe a eu lieu à Vassieux en Vercors. Le tout clôturé par un apéritif offert par la Mairie de Vassieux, ensuite nous nous sommes retrouvés au restaurant Perce Neige.

Le 27 avril matinée dansante de la FNACA à la salle polyvalente de la Chapelle. Très bonne ambiance avec l'orchestre Magali Perrier et le traiteur Vitoz qui nous a servi un très bon couscous.

Le 18 mai à 15 heures pose d'une plaque souvenir du 19 mars 1962 à Vassieux. 27 drapeaux étaient présents, environ 150 personnes dont les Maires du canton ainsi que beaucoup de représentant FNACA et le président départemental Michel Terron. La plaque et l'apéritif ont été pris en charge par la Commune de Vassieux.

C'est la 2ème plaque posée sur le Vercors. Notre vœux le plus cher est de mettre une plaque dans chaque commune pour qu'après nous, reste une mémoire de ce que nous anciens d'AFN avons vécu pendant 2 ans voire 3 ans pour certains et que tout cela ne tombe pas dans l'oubli.

Sur ces quelques lignes, le Président et ses adhérents remercient les communes qui nous ont toujours aidées et soutenues chaque fois que nous en avons besoin.»

Le Président Gabriel Veyret



LA PAROLE À...

L'A.C.C.A.

Et oui, c'est reparti pour une nouvelle saison débutant le dimanche 8 septembre 2013. Cette saison est marquée comme chaque année par l'envie de réaliser le plan de chasse dans la bonne humeur et la convivialité. Le bureau dont la composition n'a pas changé est déjà à pied d'œuvre pour organiser au mieux la nouvelle saison et faire en sorte que chacun prenne plaisir à pratiquer sa passion. Deux journées de corvées sont programmées le 13 juillet et le 31 août où seront également délivrées les cartes. Bonne saison à tous. Le Président

LA PAROLE À...

Les amis de Saint Blaise

Nous sommes comme le soleil : très discrets. Mais nous sommes là, et comme nous l'avions écrit en Décembre 2012, nous voulons poser une rampe dans les escaliers des tribunes de l'église et reprendre le plafond de la sacristie. Nous avons prévu la restauration des inscriptions sur la croix du carrefour



Sud, devant chez André Callet-Ravat. Elle est en bonne voie puisque le devis de 216 € de la Marbrerie Bottala est signé. Vous pourrez bientôt lire l'inscription :

« ERIGEE PAR LA PIETE
R.B. JEAN BOREL 1849 »

Saint BLAISE était imploré au IV^e siècle pour de nombreux maux aussi bien chez les hommes que chez les animaux. Il devait avoir quelques réussites puisque sa réputation est arrivée jusqu'à nous... Et si on essayait de l'implorer pour le soleil ! Mais peut-être étoufferons-nous sous la chaleur quand paraîtra Lou Beca...

Le président
Alain CHATELAN,



LA PAROLE À...

Le comité des Fêtes : appel aux bénévoles!

«Comme vous le savez ou avez pu entendre le comité des fêtes de Saint Julien en Vercors sera en veille en 2013. Il ne sera pas en mesure cet été de reconduire la fête du village ainsi que les nombreuses animations (repas des habitants, qui sera assuré par la commune en 2013, festival caméra en campagne etc.) Le manque de bénévoles en est la première cause et le peu de bénévoles déjà présents s'essoufflent. Il est vital pour l'animation et la vie d'un village d'avoir des femmes et des hommes en nombre suffisant pour aider à la logistique lors des manifestations, d'apporter de nouvelles idées lors des assemblées afin de redynamiser l'ensemble du comité.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à toute personne qui désirerait rejoindre le comité et l'invitons à se faire connaître auprès de Pierre Hustache.

Les idées ne manquent pas mais les bras oui et il est crucial qu'une telle association perdure pour le bien-être des habitants et des vacanciers de passage dans notre si beau village.

Si comme moi (qui ??) vous êtes persuadés de l'importance du comité des fêtes de Saint Julien en Vercors n'hésitez pas à franchir le pas, nous serons là pour vous accueillir de la meilleure des façons et discuter avec vous des nouvelles perspectives en 2014.

Merci de votre attention.»

Pour le comité de fêtes, Pierre Hustache

HISTOIRE & PATRIMOINE

Quand les fêtes religieuses rythmaient la vie

par Françoise Chatelan

Parler des fêtes religieuses de notre village dans la revue municipale, donc laïque, peut étonner. Or, de tout temps, à travers les siècles, les fêtes religieuses, notamment les fêtes religieuses chrétiennes ont tenu et tiennent encore dans certains pays (Espagne, Italie, etc.) une place importante dans la vie familiale, sociale et laborieuse, particulièrement à la campagne, et notre village ne fait pas exception. Parler d'un tel sujet, c'est aussi remettre à jour un peu du patrimoine spirituel de St Julien.

La plupart des fêtes occidentales sont d'origine chrétienne. Avec la déchristianisation, Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte et Toussaint ont en grande partie perdu leur sens d'origine. Pour bon nombre de personnes, elles sont seulement l'occasion de congés, de fêtes familiales ou sociales ; de nombreuses animations sont prévues ces jours-là. Les plus anciens d'entre nous se souviennent de Noël avec sa messe de Minuit, célébrée dans une église pleine, en compagnie du ronflement du poêle à bois placé au centre de la nef –unique chauffage !-. Messe qui se prolonge très souvent par des batailles de boules de neige ou de parties de luge dans la nuit. Tout au long de la semaine avant Pâques (Semaine

Sainte), des soirées de pré-dications préparent à la grande fête. Les hommes ont « leur messe », tôt le dimanche matin et « font leurs Pâques ». Pâques, c'est aussi pour les enfants, l'envol des cloches pour Rome, le soir du Jeudi Saint, et leur retour dans le clocher, le matin de Pâques ! Elles ont, entre-temps, déposé dans les granges du village poules et œufs en chocolat ! Cette tradition est reprise ces dernières années par de nombreuses associations et communes pour une chasse aux œufs.

La Toussaint, avec son temps de prière à l'église l'après-midi (vêpres), se prolonge par une visite au cimetière où toutes les familles se retrouvent y compris les enfants : la mort fait davantage partie de la vie et les liens très forts avec les ancêtres sont

intégrés au quotidien. D'autres fêtes religieuses maintenant disparues chez nous, sont encore présentes dans certains diocèses. Elles rythment la vie de l'Eglise locale, ainsi que la vie du village, les deux étant intimement liées. En effet, la Foi et la pratique religieuse pour certains, la tradition pour d'autres, font de ces fêtes un moment privilégié et intense de la vie de la paroisse et de la commune.

Quelques-unes perdurent jusqu'aux années 1950.

*LES ROGATIONS.

Un peu d'Histoire : « Rogation » vient du



L'abbé Teyssier (ci-dessus), curé de Saint-Julien de 1924 à 1930 fut le dernier prêtre à demeurer dans notre commune.



latin « rogare » qui signifie demander, supplier, prier. En 469, en un temps tragique (sécheresse ? épidémie ? famine ?), Saint Mamère, évêque de Vienne, institue un jeûne et des processions durant les trois jours précédant l'Ascension. Le péril passé, la coutume persiste et se répand dans d'autres diocèses. Le but :

Dans ces temps de prière, on demande principalement la bénédiction divine sur les travaux des champs et les récoltes. L'origine de cette fête pourrait remonter à la nuit des temps ; les religions antérieures au Christianisme connaissaient des pratiques de communion avec la nature destinées à attirer sur terre la faveur des divinités champêtres, terre d'où l'on tire encore aujourd'hui les moyens de subsistance.

La prise de conscience écologique actuelle peut nous remémorer l'antique liturgie des Rogations qui sont un pont entre l'Homme et la nature.

Les rites :

A St Julien, comme dans bien d'autres communes rurales, on peut en noter deux : un rite communautaire et un rite individualisé.

Durant les trois jours précédant la fête de l'Ascension, les croix des chemins sont fleuries par des familles : celle du carrefour Sud du village, par la famille Jullien (Glénat) ; celle du « chemin de dessous » (du village à la Martelière) par la famille Chatelard.

Toute la population du village, sous la conduite du curé, avance en procession jusqu'à ces croix joliment décorées. Le long du chemin, cantiques et prières louent la Création et appellent la bénédiction de Dieu sur les récoltes.

De nombreuses familles fabriquent des croix en noisetier (1m de haut environ) et les apportent à la messe de l'Ascension pour les faire bénir. Ensuite, elles les plantent en bordure de champ, demandant ainsi à Dieu un climat favorable aux bonnes récoltes et une protection contre les calamités.

Par ces rites communautaires et individuels, on veut garantir la prospérité de la communauté villageoise.

***LA FÊTE-DIEU** (encore appelée fête du Saint Sacrement)

Elle est instituée au 13^e siècle, et se déroule 60 jours après Pâques (cette fête est encore mentionnée dans le calendrier des Postes).

Pour l'occasion, à Saint-Julien, les jeunes filles du village installent un reposoir (autel provisoire) dans

DICTONS LIES AUX FÊTES RELIGIEUSES

« S'il pleut le premier jour des rogations, humide sera la fenaison. S'il pleut le lendemain, mouillé sera le blé. S'il pleut le troisième jour ; mouillées seront les vendanges. »

« Belles rogations, belles moissons. »

« Fête Dieu mouillée, fenaison manquée »

« A l'Ascension, le dernier frisson »

« A Noël mouchérons, à Pâques glaçons »

« Quand Noël est étoilé, force paille, guère de blé »

« La neige de l'Avent a de longues dents »

« Le lendemain de la Saint Blaise, souvent l'hiver s'apaise. Mais si vigueur il reprend, pour longtemps on s'en ressent »

le garage de la maison Marcon, (à côté de l'église), et le décorent avec les fleurs du moment, notamment des pivoines.

Une procession s'organise à partir du reposoir, en direction de l'église. Les jeunes filles habillées de blanc, portant de petites corbeilles souvent ornées de dentelle et pleines de pétales, accompagnent l'ostensoir, objet liturgique dans lequel on place l'hostie consacrée.

Dans certains villages, la procession circule dans les rues, et au passage, le prêtre bénit les maisons. Depuis 1936, cette procession s'est raréfiée, même si certains courants catholiques la remettent à l'honneur.

*PROCESSION DU 15 AOÛT

Une troisième fête est encore bien ancrée dans l'esprit de certains : la retraite aux flambeaux du 15 août qui attire non seulement les habitants de Saint-Julien, mais aussi ceux des communes voisines et les touristes.

PETITE HISTOIRE DE LA MADONE

Madame Marie Guillon née Jullien (1791-1871), se promenait chaque jour dans ce quartier en récitant son chapelet, et chaque jour, la dernière dizaine égrainée se terminait devant un champ de choux. Elle décida alors de clôturer ce lieu et d'y édifier une statue de la Vierge. Son fils, Désiré Guillon (1819-1890), finança les travaux. Elle fut achevée en août 1893. Depuis, on va «à la Madone» !



Les flambeaux, vendus ce jour-là à la porte de l'église, agrémentent cette procession. A la tombée de la nuit, celle-ci se forme à l'église et se dirige vers l'enclos de la Vierge au lieu-dit « la Madone » en chantant des Ave Maria sous la conduite du curé. On raconte qu'étant donné l'affluence, certains sont encore près de l'église alors que d'autres arrivent à l'enclos. Il faut dire que l'ambiance folklorique retarde la progression de la marche. Il n'est pas rare que quelques bêtises de jeunes perturbent le bon déroulement. Mais ce climat « bon enfant » ne parvient pas à enlever le côté sérieux et priant d'un tel événement car la piété mariale (prière à Marie) tient une grande place dans la vie d'un catholique. Après un temps de recueillement, chacun éteint son flambeau (s'il n'a pas brûlé !), le dépose dans des corbeilles et retourne tranquillement au village en papotant dans la nuit.

*LA COMMUNION SOLENNELLE

On peut encore citer la fête de la communion solennelle, fête religieuse, familiale, et villageoise. Elle s'adresse aux enfants âgés d'une dizaine d'années. Événement très attendu par les jeunes : pas de classe pendant plusieurs jours pour vivre une période de réflexion (la « retraite ») agrémentée de jeux collectifs, de cueillette des gentianes à la lisière du bois etc. ; largement de quoi narguer les copains enfermés dans la cour de l'école. La communion solennelle c'est aussi pour la plupart, l'occasion de cadeaux : la chaîne et la croix en or pour les filles ; le missel ; le crucifix qui sera placé au-dessus du lit ; le chapelet ; et souvent aussi la première montre.

Au fil des décennies, la déchristianisation progressive de la société, ces fêtes religieuses se font de plus en plus rares, et pour certaines, disparaissent. On note qu'en dehors du domaine religieux, même la fête traditionnelle (vogue, fête des laboureurs etc. ;) est progressivement remplacée par des loisirs et des spectacles qui correspondent davantage au style actuel de notre culture éclatée en secteurs multiples. Seules demeurent les fêtes de Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte et la Toussaint qui donnent lieu à des congés...



Même si les raisons de participation sont diverses (foi profonde, tradition, superstition, etc.), cette piété populaire est un vrai ciment communautaire. On fête ensemble les événements heureux et on se soutient dans l'adversité (maladie, décès, cataclysme, guerre). On manifeste son appartenance à la communauté et on la transmet aux jeunes générations.

Les fêtes religieuses, notamment celle des Rogations, témoignent de l'humilité de l'Homme, qui remercie Dieu et appelle sa protection.

Dans notre société sécularisée, plus que jamais l'Homme a soif d'Absolu, sans forcément appartenir à une religion. En témoigne l'engouement actuel pour les nombreux courants spirituels. Peut-être permettent-ils, dans cette période difficile de l'Histoire, de mieux canaliser l'angoisse existentielle que chacun porte en lui, que chacun vit comme il peut...

Rando Patrimoine à Saint-Julien!

par Jean-Luc Destombes

Un nouveau site vient d'ouvrir ses portes sur Internet. Consacré à la Nature et au Patrimoine de Saint Julien, ce nouveau site vient compléter celui de la commune.

Son but est de proposer plusieurs promenades et petites randonnées commentées, dans et autour de St Julien, à la découverte des différents aspects de l'environnement naturel : paysages, géologie, faune, flore, mais aussi patrimonial : constructions, témoins de l'histoire de la commune,....

Un premier circuit est d'ores et déjà accessible à l'adresse : stjulienvercors.com-nature.com. Ce circuit invite à (re)découvrir les bois de l'Allier. Il ne fait que 6 km, mais il permet de découvrir les principaux types de paysages qui contribuent à faire de St Julien un village riche en balades «nature» ou

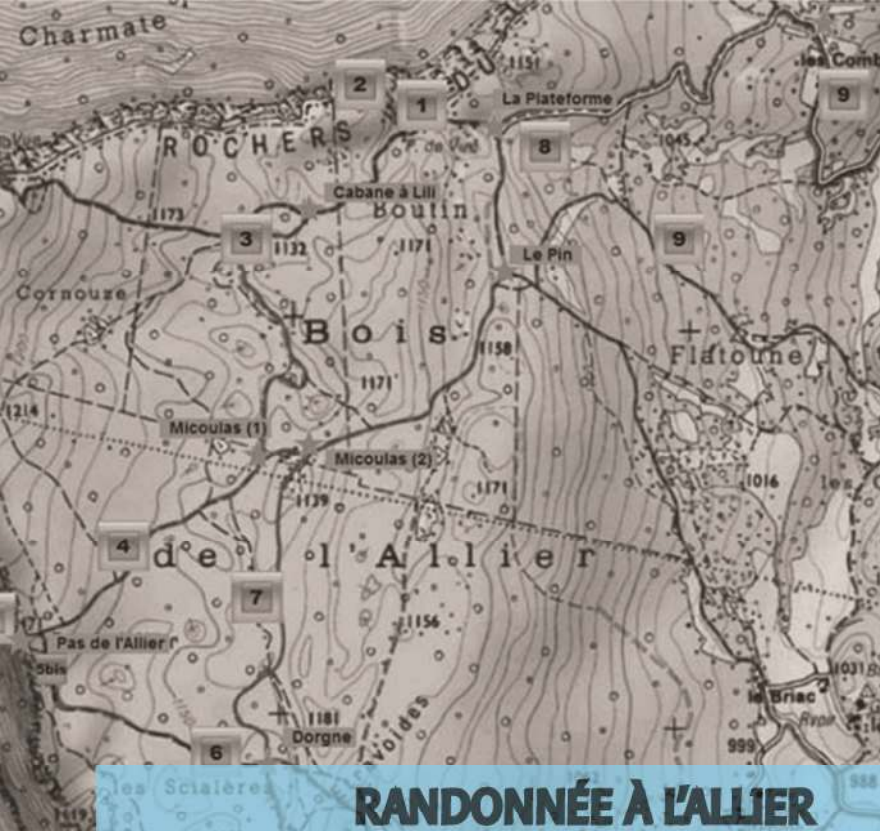
stjulienvercors.com-nature.com

«patrimoine».

La copie d'écran ci-contre, en noir et blanc, présente la carte interactive sur laquelle est basé le site. Plusieurs arrêts numérotés sont proposés. En cliquant sur le chiffre, une page s'ouvre et propose des commentaires en rapport avec le paysage, sa genèse et son histoire, la faune, la flore, ...

Le Belvédère vous permettra ainsi de vous familiariser, en termes simples, avec la géologie du Vercors. Plusieurs pages sont consacrées à la flore (orchidées) et à la faune (bouquetins, chamois, chevreuils) que l'on peut rencontrer au cours de cette petite randonnée. La découverte d'une ancienne





Point de départ : «La Plateforme» (possibilité de laisser la voiture)

Longueur du circuit : 6 km

Dénivelé : 50 m

Balisage : vert-jaune

Contrairement aux informations du poteau indicateur «La Plateforme» installé par le Parc du Vercors, nous vous conseillons de parcourir le circuit dans le sens contraire des aiguilles de montre et donc de prendre le chemin de droite, direction «Cabane à Lili».

Le Belvédère n'est en effet qu'à 200 m et vous offrira, dès le début de la balade, un panorama spectaculaire.

charbonnière permet d'évoquer l'histoire du charbonnage dans les Bois de l'Allier. Le Pas de l'Allier donne l'occasion de retracer l'histoire de la circulation des hommes entre la vallée et la montagne. D'autres thèmes sont également abordés : la déprise agricole, le monde souterrain, les constructions en pierre sèche ...

Ce premier site « nature » sera bientôt complété par un parcours « patrimoine » dans et autour du village.

Bonne balade virtuelle ! Mais bien sûr rien ne vaut la vraie Nature !

«On apprend beaucoup plus de choses dans les bois que dans les livres : les arbres et les rochers nous enseigneront ce qui ne se dit pas ailleurs, et vous verrez par vous-même quelle joie descend de ces montagnes.»

Bernard de Clairvaux

Rencontre entre générations

TÉMOIGNAGE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE SAINT-MARTIN

«Mardi 5 février, nous avons accueilli dans la classe : Marcelle Blanc, Paulette Ségura, Gabriel Veyret, Janine Gontier, Yvette Rouveyre, accompagnés de Pierre-Louis Fillet. Ils nous ont parlé de leur enfance pendant les événements de la Seconde Guerre mondiale, dans le Vercors.

Nous avons préparé quelques questions sur leurs souvenirs d'école, leur quotidien, leurs peurs, ... Cet échange fut émouvant et très enrichissant.

Nous les avons enregistrés pour garder ces précieux témoignages.

Un dvd est en cours d'élaboration dans lequel seront réunis les témoignages recueillis dans les autres communes, sur ce même thème de « L'enfance pendant la guerre ».





Une petite robe bleue...

Michèle Bonnard

par Nadège Fillet

L'hiver s'étire, la nature peine à retrouver ses couleurs, la mélancolie est là, douce...

Et puis, il y a ce chant doux, à peine audible, un murmure... encore une saison tardive.

Saisons tardives, de Michèle, est certes un récit intimiste, un bout d'histoire de vie, un peu d'histoire de sa vie.

Mais, *Saisons tardives* c'est avant tout le récit d'une femme qui grandit dans un milieu agricole et montagnard et qui, face au silence, aux non-dits, à la perte prématurée du père, à la maladie, va devoir construire sa vie de femme...

Ouvrir le livre de Michèle ce n'est pas seulement ouvrir le livre de celle qui est, pour nous habitants de Saint-Julien-en-Vercors, la voisine ou la secrétaire de mairie.

Ouvrir le livre de Michèle c'est découvrir une écriture poétique, empreinte de la douceur de la mélancolie.

Au fil de la lecture, cette écriture soignée, au vocabulaire précis, qui semble vouloir nous offrir toute la justesse et la pudeur du souvenir et seulement la justesse et la pudeur du souvenir, cette écriture se libère. Les souvenirs font place peu à peu aux émotions, aux interrogations, aux incertitudes de la femme en quête de « la vraie vie », qui en cherche le chemin. Et l'écriture devient un souffle.

Ouvrir le livre de Michèle, c'est découvrir dans la singularité de son histoire, la force d'un récit qui pourrait être celui de ma mère ou d'une de ces femmes née dans un milieu modeste et rural à une époque où la modernité venue « d'en-bas » interroge une société plus traditionnelle présente dans nos montagnes. L'histoire de ces femmes qui ne peuvent tourner le dos à leur passé sans déchirure, sans rupture, sans questionnement.

Ouvrir le livre de Michèle, c'est découvrir une petite

robe bleue qui, une fois la lourdeur des incompréhensions et des blessures passées, nous entraîne dans la douceur des souvenirs enfantins.

Michèle Bonnard

Saisons tardives

roman



L'Harmattan



collection
Amarante

Saisons tardives, de Michèle Bonnard,
Éditions L'Harmattan, mars 2013,
144 pages, 14,50€.



Jean-Maurice Roche

Un gîte durable

Depuis quelques semaines une éolienne a fait son apparition dans le paysage de Saint-Julien, aux Chaberts. Jean-Maurice Roche, leur propriétaire, nous en parle.

L.B. : QUEL MATÉRIEL AVEZ-VOUS INSTALLÉ ?

Jean-Maurice Roche : Deux éléments ont été installés : l'éolienne et des panneaux photovoltaïques. L'éolienne est un modèle «Evince» vendu et installée par la société belge Windeo Green Futur. Sa hauteur est de 12 m, sa puissance nominale de 5000 W. Le constructeur annonce une production de 8 835 KWh/an avec un vent moyen de 18km/h. Les 8 panneaux solaires sont fixés sur le mat de l'éolienne et réglables suivant la saison ; ils peuvent produire 2 000 KWh. L'éolienne tourne depuis le 31 Mai et les panneaux solaires fonctionnent depuis le 27 Juin.

L.B. : QUEL EST VOTRE ÉTAT D'ESPRIT ?

J.-M.R. : L'électricité produite est consommée sur place; le but est

de réduire la facture EDF dont le tarif va progresser très vite, et d'utiliser en priorité des énergies renouvelables sans conséquences pour la planète et pour nos enfants, contrairement au nucléaire. Ces installations peuvent produire près de 11 000 KWh /an. Or notre consommation électrique est de 19 000 KWh. On peut donc espérer couvrir 50% de nos besoins. Nous étudions un système de batterie pour être autonome en cas de coupure EDF.

L.B. : QUEL EST LE BUDGET ?

J.-M.R. : Le budget est de 41000€. J'ai pu bénéficier d'un crédit d'impôt suivant les revenus. Une subvention est également possible auprès du conseil général.

L.B. : VOUS PARLEZ DE GÎTE DURABLE ?

J.-M.R. : Nous sommes attachés au respect de l'environnement. Une chaudière au bois alimente la

maison, les gîtes et l'eau chaude en hiver. Nous avons aussi la chance sur la commune de Saint Julien, d'avoir une eau de source non traitée - cas unique dans le Vercors. Les fruits et légumes bio du jardin et la piscine en profitent aussi !



■ 100 ANS DE LOUISE IDELON



REMERCIEMENTS DE LA FAMILLE

«Les familles de Madame Louise Idelon et de Monsieur Jean-Pierre Faure remercient chaleureusement le maire de Saint-Julien pour sa présence lors de la fête du centenaire de Madame Louise Idelon, qui a eu lieu aux Orcets le dimanche 28 avril. Elles remercient également le maire et le conseil municipal qui ont offert le gâteau d'anniversaire ainsi que des confiseries.»

Ce dimanche 28 avril 2013, en dépit d'un temps maussade et des derniers soubresauts de l'hiver, l'effervescence régnait au hameau des Orcets, commune de Saint-Julien où Madame Louise Idelon fêtait son centième anniversaire.

Louise Arnaud est née le 16 avril 1913, au hameau des Domarières, au sud de la commune, dans une famille d'agriculteurs où naissent trois autres enfants, Paul, Albert et Marie. Après une jeunesse dans la ferme familiale, Louise se marie à Léon Idelon le 1er mai 1937 et rejoint alors l'exploitation de son mari, aux Orcets, au nord de la commune. Leur fille Andrée naît en 1944 et grandit aux côtés d'Henri son demi-frère. Quand son mari décède en 1964, Louise demeure dans la ferme des Orcets, en compagnie d'Henri ; sa fille Andrée n'est pas loin, puisqu'après son mariage avec Jean-Pierre Faure, elle construit une maison à côté de la ferme familiale, dans laquelle naissent les deux petits-fils



de Louise, Emmanuel en 1969 et Sébastien en 1973. Après le décès de son beau-fils Henri en 2001, Louise rejoint définitivement la maison de sa fille Andrée. Dans cette grande maison, elle vit paisiblement entourée de sa fille et de son gendre et retrouve régulièrement ses petits-enfants et ses quatre arrière-petits-enfants, Camille, Julien, Clémence et Marie. Louise reçoit également la visite de ses nombreux neveux et nièces dont beaucoup ont conservé des liens forts avec Saint-Julien. C'est à l'image de son existence, en toute simplicité, dans cette commune où elle a passé sa vie, que Louise Idelon a soufflé ses 100 bougies. Pour l'occasion, Louise était entourée de sa fille, de son gendre, de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, de plusieurs de ses neveux et nièces, de son filleul, de quelques amis et du maire de Saint-Julien, particulièrement heureux de célébrer la deuxième centenaire de la commune depuis le début de son mandat.

Louise Idelon était très touchée de tant d'attentions à son égard et heureuse d'avoir autant de monde autour d'elle. Elle montra qu'elle avait conservé de l'humour, en retirant, amusée, le 2e zéro de 100 ans sur son gâteau, avant le traditionnel soufflé des bougies, mais également son appétit, en dégustant de bon cœur ce gâteau d'anniversaire et en trinquant avec tous les présents. Elle remercia chaleureusement tous les convives au moment de leur départ et formula le souhait, auxquels tous souscrivirent bien volontiers, de les revoir bientôt.



■ CLASSE DE MER ...

DIRECTION ARCACHON !

par Gilles Chazot

La classe de Claire Catil est partie du 5 mai au 10 mai au «Teich» dans la réserve ornithologique du bassin d'Arcachon.

C'est donc 25 élèves, 3 parents, et l'institutrice qui ont effectué le voyage en train pour rejoindre la région bordelaise.

Sur place ils ont été accueillis par Julie, la responsable du service animation de la réserve, qui a encadré le groupe pendant toute la semaine.

Ainsi, les élèves ont pu observer les échassiers (cigognes, chevaliers gambettes), les palmipèdes (canards colvert, cygnes tuberculés, tadornes de belon) et bien d'autres encore...

Ils ont aussi découvert le monde de l'ostréiculture et le bassin



d'Arcachon en bateau. Ils ont adoré manier la pagaie pour descendre puis remonter le fleuve « La Leyre » en canoë, ou gratter la vase pour trouver les « arénicoles » que les oiseaux adorent.

Sous la pluie ils n'ont pas craint de gravir la dune de sable du Pilat, pour la redescendre en courant!

Vivre ensemble pendant une semaine a été une expérience riche en enseignements et en émotions.

Les parents ont pu suivre, au jour le jour, les activités de la journée, grâce à un «Blog» que Claire a mis en place pour l'école.

De retour dans le Vercors, la classe a adressé une lettre de remerciements aux deux mairies et à l'Association des Parents d'élèves, pour avoir participé au financement du voyage.



Rappel : la mairie finance une fois tous les 3 ans, une classe de mer, à hauteur de 960€.



■ INFOS PRATIQUES

Défibrillateur, mode d'emploi



VOTRE INTERVENTION PEUT SAUVER UNE VIE, LES 4 PREMIÈRES MINUTES SONT PRIMORDIALES !

La commune a investi dans un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour votre sécurité et au titre de la prévention.

Il est utilisable par chacun d'entre vous sans aucune formation préalable.

■ QUAND L'UTILISER ?

Si vous voyez une personne s'écrouler devant vous, inconsciente et ne respirant plus.

■ QUE FAIRE ?

3 GESTES POUR 1 VIE APPELER - MASSER - DÉFIBRILLER

1- Appeler les secours : le 15 (SAMU), le 18 (pompiers) ou le 112 en indiquant bien l'endroit où vous trouvez.

2- Envoyer une personne chercher le DAE et commencer la RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire). Placer les paumes de vos mains l'une sur l'autre au milieu de la poitrine (au niveau du sternum) de la personne inconsciente et compresser la cage thoracique d'environ 5 cm. Faire des séries de 30 compressions et 2 insufflations (bouche à bouche). Environ 100 par minutes

3- Dès que le défibrillateur arrive, appuyer sur le bouton «marche/arrêt» puis suivre les instructions vocales indiquées par l'appareil.

- Placez les électrodes en position trans-thoracique ou « face – dos » pour un enfant ou nourrisson
- Le défibrillateur effectue un électrocardiogramme
- Le choc est délivré automatiquement si besoin après 1 décompte
- Reprenez la RCP (réanimation cardio pulmonaire) si cela est nécessaire.

Continuer à suivre les indications du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.

IMPORTANT : IL N'Y A DE RISQUE NI POUR LA PERSONNE INCONSCIENTE NI POUR L'UTILISATEUR !

NOUVEAU!

Une urgence?
Envoyer un S.M.S. au 114
Le 114 est le numéro gratuit et unique pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques pour contacter par SMS ou fax les services d'urgence. Plus de renseignements www.urgence114.fr



114

numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler

Gorges de la Bourne

Le point sur les travaux

par Pierre Hustache

Nous tenons une nouvelle fois à vous informer sur l'avancement des travaux des gorges de la Bourne partie du haut.



Les travaux de sécurisation de falaise seront terminés à la fin de l'automne 2013.

La portion entre goule noire et goule blanche sera le principal chantier au printemps et à l'automne 2013.

La réfection de l'ouvrage d'art situé au niveau de l'encorbellement sera terminée.

Les travaux des gorges de la Bourne reprendront le 2 septembre 2013 avec une fermeture totale de la circulation sur 7 semaines. A compter du 21 septembre réouverture de 17H30 à 8H30 jusqu'au 15 Novembre 2013.

INFORMATION GÉNÉRALE :

En 2014, il n'y aura plus que des travaux dits d'ouvrage d'art dans les gorges de la Bourne du haut. Les travaux des gorges (du bas)



TRAVAUX AUTOMNE 2013

*du 2 septembre au 18 octobre : fermeture totale

*du 21 octobre au 15 novembre : fermeture en semaine de 8h30 à 17h30

entre goule noire et Choranche débuteront au printemps 2014 et cela pour une durée de 4 ANS à revoir en fonction des risques non prévus .

A noter, qu'il n'y aura pas de travaux dans les gorges de la Bourne du haut au printemps 2015.

Information importante :

PÉRIODE	LIEU D'INTERVENTION	DURÉE COUPURE TOTALE	DURÉE COUPURE PARTIELLE
Automne 2012 (terminé)	Purge amont Goule Noire	11 semaines	Aucune
Printemps 2013 (terminé)	Montage amont Goule Noire	4 semaines	7 semaines
Automne 2013	Montage amont Goule Noire	7 semaines	4 semaines
Printemps 2014	Finitions	4 semaines	7 semaines
Automne 2014	Aval Goule Noire	6 semaines	5 semaines
Printemps 2015	Aval Goule Noire	?	?
Automne 2015	Aval Goule Noire	7 semaines	4 semaines
AU PRINTEMPS 2014 DEVRAIENT SE TERMINER LES TRAVAUX SUR LA PARTIE GORGES DU HAUT			

LA FIN DES TRAVAUX SUR LES GORGES DU HAUT EST PRÉVUE LE 15 NOVEMBRE 2015.

Ci-contre un calendrier de programme des travaux jusqu'à la fin 2015.

■ À VENIR

Caméra en Campagne

28 juillet - 1^e août

Comment le cinéma a-t-il représenté le monde rural ? C'est à cette question que les rencontres cinématographiques de Saint-Julien-en-Vercors, «Caméra en campagne» répondent. «ENFANCES VILLAGEOISES» est le thème de ces 4^e Rencontres de 2013.

Le monde enfantin a inspiré de nombreux cinéastes. Un monde de contrastes où le drame frôle plus souvent qu'à son tour la comédie. Un monde de lumière et d'ombre, d'innocence et de cruauté, où les frontières sont poreuses entre l'imaginaire et la réalité. Des êtres souvent meurtris, parfois violents et révoltés, qui portent un regard lucide sur les adultes. A la diversité des films des pays représentés appartenant aux continents américain, asiatique, européen et s'inscrivant dans une chronologie longue, répond une mise en situation des enfants dans le cadre familial, dans le contexte scolaire ou, en raisons de circonstances particulières, dans un environnement étranger au leur.

DIMANCHE 28 JUILLET

17h30 : Concert «Les Tontons swingueurs» (jazz). Concert d'ouverture sur la place du village par les frères Poitou.

20h30 : Ouverture officielle des rencontres puis *L'apprenti*, Samuel Collardey, 2008. Mathieu, élève d'un lycée agricole effectue un stage dans l'exploitation de Paul. Autour des gestes du travail, des liens se tissent entre eux. Mathieu, mal dans sa peau, trouve en Paul un père de substitution et découvre à ses côtés ce qui ne s'apprend pas en classe...

LUNDI 29 JUILLET

MATINÉE ENFANTS.

*10h : Courts-métrages *La Petite Taupe* (dessin animé de 1968, pour enfants à partir de 2 ans)

*10h30 : *La guerre des boutons*, Yves Robert, 1962. C'est la guerre entre écoliers de villages voisins! Pour éviter la récupération des boutons par les adversaires, tous vont combattre nus.



*14h30 : *Être et avoir*, Nicolas Philibert, 2002. Une école dans un village. Classe unique, cohabi-

CAMÉRA EN CAMPAGNE

Du 28 juillet au 1^{er} août

- *Sous la responsabilité scientifique de RONALD HUBSCHER
- *Projections à la salle des fêtes
- *Projections suivies d'échanges
- *Certains films en version originale, sous-titrés en français.
- *ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE
- *Possibilité de restauration dans le village et à la buvette.
- *Prévoir un coussin pour une assise plus confortable

tation harmonieuse du nouveau et de l'ancien, maître convaincu de sa mission, forte croyance en l'école... Passéisme ou modèle?

*16h30 : Table ronde «*L'école à la campagne*». L'école au village : spécificités, enjeux et évolutions. Échanges et débats avec des enseignants, des acteurs de l'éducation, des élus, des témoins...

*17h 30 : *Jeux interdits*, René Clément, 1951. L'exode en 1940. Une fillette orpheline est recueillie par des paysans. Avec le fils de la famille, ils vont, en créant leur cimetière pour animaux, à leur façon, exorciser la mort.

21h : *Moi, Pierre Rivière (...)*, René Alliot, 1976. *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère* ou le parcours réel d'un meurtrier qui rédige son auto-analyse en prison. Le procès en 1835 divise juges et médecins: criminel, fou, idiot?

MARDI 30 JUILLET**MATINÉE ENFANTS.**

*10h : Courts-métrages *La Petite Taupe* (dessin animé de 1968, pour enfants à partir de 2 ans)

*10h30 : *Le vieil homme et l'enfant*, Claude Berry, 1967. 1943 : un garçonnet juif arrive chez un couple, pétainiste, antisémite. Deux mondes se rencontrent alors, une affection va naître.

*14h30 : *Pas un de moins*, Zhang Ymou, 1999. Un village reculé en Chine : une jeune fille doit remplacer l'instituteur absent et empêcher les enfants de partir pour la ville où les parents les font travailler. L'un parvient à fuir. L'aventure commence.



*16h30 : *Bashu le petit étranger*, Bahram Beyzaï, 1986. Guerre Iran-Irak : le jeune Bashu devenu orphelin s'enfuit dans

un village du nord du pays où tout lui est étranger. Une mère de famille le recueille et va le protéger.

*18h30 : *L'esprit de la ruche*, Victor Erice, 1973. 1940 : la projection du film Frankenstein dans un village espagnol fascine deux jeunes sœurs. Ce monstre exalte leur imaginaire ; elles partent alors explorer la colline. Elles y découvrent alors un homme.

*21h : *Padre padrone*, Paolo et Vittorio Taviani, 1977. Sardaigne : Gavino, arraché de l'école par son

père, devient berger. Analphabète, isolé, le service militaire lui permet de quitter cette existence misérable et de s'affranchir de cette relation d'esclavage. Palme d'or Festival de Cannes 1977

MERCREDI 31 JUILLET**MATINÉE ENFANTS.**

*10h : Courts-métrages *La Petite Taupe* (dessin animé de 1968, pour enfants à partir de 2 ans)

*10h30 : *Les enfants de Timpelbach*, Nicolas Bary, 2007. Dans un village, les adultes, excédés par les farces des enfants, décident de leur donner une leçon mais rien ne se passe comme prévu.

14h30 : *Le dernier des fous*, Laurent Achard, 2007. Dans la ferme familiale, Martin, sevré d'affection, assiste, muet, à la désintégration de sa famille. Aucun espoir dans cet univers confus et violent, sinon le nier en y mettant fin.

*16h30 : *Peau de pêche*, Jean Benoît-Levy, 1928. Film muet. Un orphelin est élevé par une parente acariâtre qui, pour s'en débarrasser, l'envoie dans une ferme de province. De retour à Paris, il ne peut oublier sa cousine auprès de qui il a grandi.

*20h30 : *Le grand chemin*, Jean-Loup

Hubert, 1987. Louis est confié par sa mère à un couple d'amis. Il découvre la campagne et l'ambiance pesante au sein de ce couple hanté par un lourd secret. L'arrivée de Louis va leur donner une nouvelle chance.

JEUDI 1^{ER} AOÛT

*10h30 : Café littéraire : l'enfance
Ecrire son enfance, écrire pour les enfants : rencontre avec deux auteures, Michèle Bonnard, pour *Saisons tardives*, récit autobiographique et Christelle Vallat, auteure de livres pour enfants (le dernier : *Les deux maisons d'Alice*, 2013). Échanges avec le public, autour d'un café.

*14h30 : *Les bêtes du sud sauvage*, Benh Zeitlin, 2012. Le bayou, Louisiane : Hushpuppy vit avec son père dans des conditions misérables ; une montée des eaux digne de l'Apocalypse, la maladie de son père la poussent à partir à la recherche de sa mère.



*16h30 : *Des temps et des vents*, Reha Erdem, 2008. Un village turc, adossé à la montagne, face à la mer. La vie est rythmée par les saisons et les appels à la prière. Trois enfants observent et tentent de se faire une place dans ce monde parfois cruel.

*18h30 : Apéritif de clôture convivial, en présence des auteures du café littéraire, pour un moment de discussion et de signatures.

20h30 : *Le ruban blanc*, Michael Haneke, 2009. Un village allemand en 1913. Une société rigide. Durant l'été des accidents étranges, des sévices laissent penser à des rituels punitifs contre les principales autorités du village... Palme d'or Festival de Cannes 2009

EXPOSITION

Durant les rencontres, reconstitution d'une ancienne salle de classe et exposition d'anciennes photos de classe. Organisée en partenariat avec le Groupe Patrimoine du Vercors.

* État-civil *

Décembre 2012 - Juillet 2013

Naissance :

- * LOÏS MICHEL, né le 8 février à Grenoble, fils de Alexandre et Camille Michel
- * AYMIE BOUDERSA, née le 13 février à Valence, fille de Amaury et Claire-Lise Fillet

Ils nous ont quittés :

- * BERNARD MARCON, le 6 février à Chambéry
- * MARGUERITE ARNAUD, le 26 mars à La Tronche
Le conseil municipal salue la mémoire de Marguerite qui fut conseillère municipale de Saint-Julien de 1989 à 2001; elle siégea notamment, à ce titre, au conseil communautaire de la CCV.

INFORMATIONS PRATIQUES



Inscription sur les listes électorales

Pour voter, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013. Démarches et renseignements en mairie.

Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique. Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture. Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades. Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h. Attention, modification des jours d'ouverture possible en cas de congés. Vérifiez l'affichage.
Tel : 04 75 45 52 23 **Fax :** 04 75 45 52 91
Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienvercors.fr
Permanence du maire : sur rendez-vous.



Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (Saint-Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h15 à 18h. Inscription préalable obligatoire. Contact au 04 75 45 51 09

Déchetterie intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h30
jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
et samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.
Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Club des Aînés Ruraux Les Jonquilles

A partir d'octobre, les mercredis à 14h, rencontre hebdomadaire des Aînés Ruraux à la salle du Fouillet

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Delphine Grève, Pierre Hustache, Jean-Maurice Roche.
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.